



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

(44^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 5 août 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Ouverture et suspension de la séance** (p. 4037).
2. **Candidatures pour une commission ad hoc** (p. 4037).
3. **Liberté de communication.** - Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence (p. 4037).

Rappels au règlement (p. 4037)

MM. Willy Diméglio, le président, Jean-Pierre Sueur.

Ouverture de la discussion (p. 4037)

Question préalable de M. Hage : MM. Georges Hage, Daniel Colin, Michel Péricard, rapporteur de la commission des affaires culturelles. - Rejet par scrutin.

Discussion générale :

MM. Gabriel Domenech,
Jacques Barrot,
Louis Mexandeau,
Charles Fiterman,
Jacques Baumel,
Jack Lang,
Robert-André Vivien,
Pierre Joxe.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre des travaux** (p. 4056).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

1

OUVERTURE ET SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le président. La séance est ouverte.

A la demande de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je vais suspendre la séance pour quelques minutes.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue, est reprise à neuf heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

2

CANDIDATURES POUR UNE COMMISSION AD HOC

M. le président. Il y a lieu de procéder à la constitution d'une commission *ad hoc* pour l'examen de la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Henri Bouvet.

Cette demande a été distribuée.

Conformément à l'article 25 du règlement, M. le président a fixé au mercredi 6 août 1986, à dix-huit heures, le délai de dépôt des candidatures.

La nomination prendra effet dès la publication de ces candidatures au *Journal officiel*.

3

LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la liberté de communication (n^{os} 299, 339).

Hier soir, l'Assemblée a repoussé l'exception d'irrecevabilité.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à Willy Diméglio, pour un rappel au règlement.

M. Willy Diméglio. Cette nuit, mes chers collègues, nous avons débattu de la liberté. Or, comme le faisait remarquer M. Lamassoure, par un de ces hasards dont l'histoire a le secret, c'était la nuit du 4 août, celle-là même où, il y a presque deux siècles, nos prédécesseurs avaient aboli les privilèges.

Nous nous devons de commémorer cet instant. Pour rappeler que le combat pour la liberté n'est jamais fini, je vous demande, mes chers collègues, de vous lever et d'applaudir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Monsieur Diméglio, outre le fait que nous ne sommes déjà plus le 4 août *(Sourires)*, je ne vois pas de raison qui motive une réponse favorable à votre demande.

M. Willy Diméglio. Si vous aviez levé la séance un peu moins vite hier soir...

M. le président. Je vous en prie !

La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Sueur. L'alinéa 1^{er} de l'article 59 du règlement dispose : « Avant de lever la séance, le président fait part à l'Assemblée de la date et de l'ordre du jour de la séance suivante. » Je vous félicite, monsieur le président, pour la rigueur avec laquelle vous avez appliqué cette disposition, mais il semble que quelques-uns de nos collègues n'aient pas bien entendu à quelle heure devait commencer la séance suivante. C'est la seconde fois de suite, et le retard de M. Diméglio par rapport à l'histoire est lui aussi frappant. A ce propos, il me semble que pour célébrer le 4 août, la majorité de cette assemblée aurait pu faire autre chose, hier soir, que de consacrer la contre-abolition des privilèges.

Qu'ils portent sur l'histoire ou sur l'horaire de nos débats, je crains que ces retards répétés ne s'expliquent par les conciliabules, les réunions nombreuses qui sont nécessaires aux membres de la majorité pour parvenir à un accord sur le projet de loi dont nous sommes saisis. Je me permets donc de faire une simple suggestion : plutôt que d'interrompre prématurément la discussion de ce texte, il serait tellement plus simple de prendre le temps de discuter publiquement de chacun des articles. Nous serions sûrs, ainsi, de pouvoir commencer à l'heure !

M. le président. Monsieur Sueur, je vous donne acte de votre déclaration.

Quant à la commémoration du 4 août, je vous renvoie maintenant, mes chers collègues, au 4 août 1987 ! *(Sourires.)*

Ouverture de la discussion

M. le président. M. Hage et les membres du groupe communiste opposent la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de la communication, mesdames, messieurs, nous dirions volontiers, en exergue à cette question préalable que le groupe communiste oppose au projet de loi dit relatif à la liberté de communication : « Liberté, que de crimes et de turpitudes on commet en ton nom, à ton encontre ! » *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Dominique Bussereau. En Afghanistan !

M. Georges Hage. Une fois de plus, ce projet de loi illustre l'amalgame abusif entre privatisation et liberté que commettent à répétition les chantres du libéralisme.

Ni la longueur des débats sénatoriaux, ni, monsieur le président Barrot, la durée de l'examen consacré par notre commission à ce projet, ni la complexité des procédures, le nombre et le maquis des amendements, ni les gorges chaudes de la presse sur votre jeunesse, monsieur le ministre Léotard, et sur votre prétendu échec, ni toutes les alternatives que le rapporteur évoquait hier et qui auraient faussement focalisé le débat, ni les sautes d'humeur de la cohabitation interne, ni quelque diversion que ce soit ne peuvent à nos yeux cacher l'essentiel, c'est-à-dire la finalité de ce projet de loi sur la liberté de la communication : non seulement l'affaiblissement et la désintégration poursuivie mais, à terme, la disparition du service public au profit d'une ouverture toujours plus grande au privé. Qu'en encore, ainsi que le disait mon ami Charles Lederman au Sénat : « C'est un projet de loi relatif à

la liberté pour les grands groupes financiers de faire main basse sur le paysage audiovisuel français et sur tout ce qui touche au domaine des télécommunications.»

Il s'agit, à vrai dire, de la restauration d'un monopole. A tout le moins, c'est d'un secteur bien juteux qu'il s'agit, dont ministres et rapporteurs ont d'ailleurs chiffré l'importance croissante au regard du produit intérieur brut.

En réalité, le pouvoir en place craint que l'essor fantastique des techniques de communication, en multipliant les moyens de diffusion et de réception des images et des sons, n'inscrive nécessairement à l'ordre du jour de la vie politique et sociale, la décentralisation et la démocratisation de l'audiovisuel et ne favorise le développement authentique et créateur du pluralisme. Avec sa majorité et le concours pugnace et inquiétant, à certains égards, du rapporteur, le pouvoir veut faire voter ce projet organisant un système audiovisuel que seules les puissances financières pourront investir, afin que s'exercent toujours moins, dans notre pays, la citoyenneté et la démocratie et que se dissolve toujours plus - j'y insiste gravement devant M. le ministre de la communication qui est aussi ministre de la culture - notre identité culturelle dans le cosmopolitisme et l'américanisation des images, des comportements et des modes de pensée.

En tout état de cause, la privatisation, c'est-à-dire l'appropriation par quelques-uns de biens appartenant à la collectivité, n'a jamais été source de liberté, si ce n'est pour ceux qui s'approprient ces biens, ce qu'ils font au prix d'une aliénation de tout ce qui constitue la collectivité nationale.

Régner sur ce paysage est un objectif politique primordial pour la mise en condition de l'opinion publique et des consciences. Tandis que se précise le quadrillage électoral Place Beauvau...

M. Gilles de Roblen, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Hors sujet !

M. Georges Hege. ... tandis que l'on met en place le quadrillage policier...

M. Gilles de Roblen, rapporteur pour avis. Hors sujet !

M. Georges Hege. ... sans déséparer, sous d'autres formes, vous organisez le quadrillage culturel et idéologique du pays, ce qui n'est pas hors sujet mais correspond, au contraire, à votre cohérence.

Le projet de loi qui supprime la Haute Autorité propose de créer, pour dominer et régenter le système audiovisuel nouveau livré à toutes sortes de dérèglementations - et celles qui affectent T.D.F. ne sont pas des moindres - une sorte d'organisme centralisé, bureaucratique, doté de pouvoirs exorbitants, sorte de bras séculier du pouvoir en place, instrument accompli et camouflé de sa tutelle, un organisme étatique, bref la commission nationale de la communication et des libertés.

Sur proposition de son rapporteur, la commission des affaires culturelles demande, de surcroît, la suppression de la délégation parlementaire à l'audiovisuel, c'est-à-dire d'une sorte de droit de regard permanent du législatif et celle du conseil national de la communication audiovisuelle, lequel aurait dû fonctionner comme un petit parlement de l'audiovisuel, voire être décentralisé, ce qui lui fut, on le sait, refusé par le gouvernement précédent.

Ce projet de loi, nous le verrons, est au diapason des lois déjà votées au cours de cette session - lois d'habilitation, de suppression de l'autorisation administrative de licenciement, de dénationalisation des entreprises publiques, de dérèglementations diverses - et des lois portant atteinte aux droits des travailleurs et des citoyens dans leur ensemble.

M. Pierre Weinsenhorn. Pas des chômeurs !

M. Georges Hege. Il aggrave, dans ce secteur, le processus engagé en 1974 par le démantèlement de l'O.R.T.F. que nous combattons déjà, processus poursuivi par les lois de 1982 et 1985 que nous n'avons pas votées, il me faut le rappeler à M. Toubon.

M. Jacques Limouzy. Il n'est pas là en ce moment !

M. Georges Hege. En 1974, la première étape fut le démantèlement de l'O.R.T.F. Cette atomisation du service public avait pour objet de renforcer, dans des formes nouvelles, l'emprise du pouvoir politique sur la radio-télévision, en lui garantissant le contrôle de l'information et l'initiative

sur les programmes. La concurrence entre les chaînes, la course à l'indice et aux ressources publicitaires portèrent un grave préjudice à la qualité des programmes et à la création.

La loi de 1982 ouvrait la possibilité de création de chaînes privées et répondait moins au souci d'exprimer les aspirations au pluralisme et à la qualité de la production qu'à l'objectif de créer un écran entre le système audiovisuel et le pouvoir politique, qui n'a, en fait, jamais relâché son emprise, comme en témoignent les mésaventures longuement décrites ici de la Haute Autorité.

En 1985, la loi sur les radios locales privées, la création des cinquième et sixième chaînes, la conviction déclarée que la liberté des téléspectateurs passe par la création et par le développement de chaînes privées sans garanties précises, poursuivirent le processus engagé.

Soumission d'une communication audiovisuelle aux intérêts financiers dans et hors du service public, contrôle politique du message télévisuel sont aujourd'hui poussés jusqu'à leur terme dans ce projet.

Que l'on ne nous accuse point ici d'archaïsme et de frilosité ! En effet, combattre ce projet exige de ne point se masquer les insuffisances de la télévision d'aujourd'hui qui sont pour beaucoup dues au recul imposé au service public par les gouvernements successifs au long des années écoulées et que l'on utilise aujourd'hui contre le service public.

Ce n'est pas un hasard si T.F.1 est la première chaîne visée. Financée par la collectivité, elle est devenue sa propriété au sens du neuvième alinéa du préambule de la Constitution de 1946 qui fait obligation aux organes de l'Etat de maintenir dans le patrimoine collectif toutes les entreprises ayant le caractère de service public national. Mais c'est un principe du libéralisme que de ne conserver au sein du service public que ce qui est le moins ou que ce qui n'est pas du tout rentable. L'initiative publique ne s'identifie pas, aux yeux du libéralisme, aux missions du service public, mais à la prise en charge financière des investissements lourds qu'on cède au privé, pour ne pas dire, vulgairement, qu'on lui refile, pour autant que la rentabilité soit garantie. Le rapporteur en est convenu en commission ; c'est, a-t-il précisé, la raison de la non-privatisation de la S.F.P.

Par contre, c'est ce principe qui explique, en dernière analyse, la décision du lancement des deux satellites de diffusion qui placeront quelques milliards de nos francs sur orbite. Nous n'ignorons certes pas l'avancée des techniques qu'ils représentent. Nous nous félicitons même de l'image de l'avenir dont ces satellites sont porteurs. Ce n'est donc pas le lancement que nous contestons, tant s'en faut, mais l'attribution prévisible de leurs canaux qu'il nous faudra sans doute dénoncer comme un nouveau dessaisissement du bien public.

A ce sujet, je me demande ce qu'est devenu le projet de télévision « haut de gamme » qu'on avait chargé M. Desgraupes de mettre au point et à propos duquel, accompagné d'un administrateur de cette assemblée, j'avais été interviewer M. Desgraupes alors que j'étais encore rapporteur pour avis du budget de la communication.

On a souligné le caractère somptueux que constitue la vente de T.D.F. avec ses personnels qualifiés, son audience, ses matériels et ses archives, mais la privatisation de T.D.F. n'est pas seulement spoliation, dessaisissement et braderie de l'outil, elle est, à sa manière, reniement historique.

La télévision, constituée depuis ses origines sous la forme d'un établissement, puis d'une concession de service public, avait à remplir un certain nombre de missions d'intérêt général, par exemple celle d'assurer le pluralisme de l'information et des programmes, en réponse à une demande populaire de masse. On veut aujourd'hui la privatiser alors que les télévisions privées sont devenues une donnée du système audiovisuel français, sans saisir l'occasion de rappeler et d'imposer à toutes les sociétés tant nationales que privées, par le biais de cahiers des charges, l'obligation d'un certain nombre de missions du service public.

La métaphore est venue en réunion de commission : c'est le mulet du service public que l'on charge. De même est revenu comme une antienne cet argument : à quoi servirait-il de privatiser si l'on accablait les chaînes privées d'obligations de service public ? Ainsi le pouvoir aménage les conditions d'une concurrence truquée entre les organismes privés et le service public, de surcroît voué à l'asphyxie financière par la précarisation de ses ressources, qu'il s'agisse de la redevance ou de la publicité, alors que seul un service public fort, démocratisé, désétatisé, doté de moyens pourrait assainir,

réguler cette concurrence anarchique, tirer vers le haut la qualité des programmes du privé selon sa propre vocation qui est d'être, monsieur le ministre, le mieux-disant culturel, du moins dirai-je le « mieux-produisant » culturel. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cette concurrence truquée vise, au-delà de la désintégration croissante du service public, sa disparition, toutes chances demeurant au privé de s'organiser, selon ses lois propres et en fonction des besoins de l'alternance en deux grands groupes multimédias à leur manière et à la fois rivaux et complices.

Nous retrouvons là un problème déjà évoqué dans la discussion de la récente loi sur la presse. Nous avons dénoncé, à différentes reprises, en commission, l'imposture de ce pseudo-pluralisme et cette sorte d'ostracisme par omission propre à la pose de tous les bâillons. Si nous nous sommes abstenus de voter un amendement visant à conjurer telle concentration multimédias et à interdire les positions dominantes, c'est parce qu'il ignorait jusqu'au mot même de pluralisme.

Ce mépris, en forme d'esquive, du pluralisme, ce renoncement culturel bien propre à satisfaire les puissances d'argent est confirmé par les dispositions prises à l'égard de la S.F.P. Vous préparez, en effet - votre logique oblige - la privatisation de cette société qui est cependant garante d'une production authentiquement nationale, enracinée dans notre terreau culturel, dont le champ d'expansion est la qualité et qui sera évidemment toujours battue sur le terrain de la médiocrité. Aucun amendement proposant le recours obligé - en fixant des quotas - des sociétés de programmes publiques et privées à la S.F.P. n'a trouvé grâce aux yeux de la commission.

Je voudrais interpellier M. le ministre, qui m'écouterait à ce sujet, parce qu'il a tenu un propos en commission qui ne laisse pas de me surprendre. Je ne crois pas, en effet, qu'il veuille gouverner par le mensonge, mais il a dit en commission qu'en trois ans le coût de production d'une heure de fiction par la S.F.P. avait augmenté de 70 p. 100 en francs constants.

M. Pierre Mazeaud. Exactement !

M. Georges Hage. Or, il me semble qu'entre 1982 et 1985, le coût moyen horaire d'une œuvre de fiction - film et vidéo - n'a augmenté que de 7,70 p. 100 en francs courants, ce qui ne correspond même pas au glissement de l'inflation. J'accepterai de corriger ce chiffre *a posteriori*, si vous m'en donnez la démonstration, monsieur le ministre.

L'I.N.A. doté de moyens perfectionnés, qui archive, recherche, crée, vend au monde entier, fait de la France le troisième producteur d'images de synthèse, va perdre son statut de service public. Les formations de qualité qu'il dispensait dans tous les métiers de l'audiovisuel sont menacées par le projet. Disparaîtrait avec l'I.N.A. le seul service public de formation aux métiers de l'audiovisuel. Avec la modification du statut de T.D.F. qui était dépositaire, jusqu'à présent, de la transmission des signes et garant de l'égalité de tous les Français dans l'accès à la réception des images et à l'audiovisuel - égalité non encore établie - nous allons vers la diffusion de n'importe quoi par n'importe qui. On a parlé, au sujet de la bande F.M., de cacophonie. Nous connaissons peut-être, sans doute aussi affreuse que son nom, la « cacovision ». Les télévisions rivales se concurrenceront au grand dam de la réception des télévisions de service public.

Le pluralisme n'a donc rien à voir dans cette émission anarchique des images et des sons. Il n'est jusqu'à la pluralité même des images et des sons qui ne soit illusoire. Vous n'ignorez sûrement pas, monsieur le ministre, que des experts ont formulé l'hypothèse que chaque pays européen disposerait en moyenne, à la fin des années 1980, de trente canaux de télévision par câble, de trois canaux de télévision directe par satellite - T.D.F. -, de trois canaux de télévision traditionnelle avec, pour chaque canal, dix heures d'émission par jour. Au total, cela signifierait, pour les pays d'Europe occidentale, entre un million et un million et demi d'heures d'émission par an. En évaluant entre le tiers et la moitié du total le temps réservé aux productions de type cinématographique, l'ordre de grandeur, pour ces dernières, serait donc de quelque cinq cent mille heures par an. Si l'on considère que la production cinématographique des quatre pays majeurs est actuellement de l'ordre de mille heures par an, il est facile de se rendre compte de l'énorme expansion de production qui sera nécessaire.

Ce chiffre de cinq cent mille heures nécessaires avancé par un rapport de la Communauté européenne a dû vous inspirer, ainsi que les rapporteurs. Il a été largement repris par la presse, cité dans les colloques, et il a connu une fortune certaine. Il constitue pourtant l'une des plus grosses imbécillités de la prospective de la branche. Il n'est en effet pas besoin d'être expert pour découvrir qu'il fait abstraction des reprises et rediffusions et de la capacité du signal hertzien de se jouer des frontières. Ainsi, le fonctionnement des deux seuls nouveaux canaux ouverts à ce jour par la France - Canal Plus et T.V.5 - suffit à montrer l'absurdité d'une telle arithmétique : le premier programme quatre à cinq fois les films qu'il achète et le second ne propose aucune émission originale, même pas une sélection de programmes des télévisions francophones commune pour l'ensemble de l'Europe.

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver les auteurs d'un autre rapport récent réalisé par le bureau d'information et de prévision économiques. En réalité, plus il y a de chaînes et plus elles échangent les programmes, plus elles diffusent et rediffusent leurs propres émissions, plus le temps passe et plus le stock de programmes anciens est important. De sorte qu'à mesure que le système audiovisuel se développe le rapport entre le nombre d'heures nouvellement créées et le nombre d'heures diffusées diminue.

Je voudrais que vous me prouviez que vous n'avez pas été victime, monsieur le ministre, de ce qu'on peut appeler un impair d'experts.

Dans ces conditions de concurrence truquée, de pseudo-pluralisme, de renoncement culturel, qu'advient-il de l'intérêt national, de l'intérêt de nos téléspectateurs, de l'intérêt des créateurs - on le devine - et de l'intérêt des personnels ? On a déjà évoqué R.F.I., et je n'en reparle que pour mémoire.

Je préfère revenir sur l'article 60 de la loi de 1982 qui faisait référence, à l'initiative des élus communistes, à des libertés essentielles inscrites dans la Constitution et qui a été supprimé par la majorité de la commission sur proposition du rapporteur, M. Péricard. Dans les nouvelles dispositions qu'il propose, ce dernier renforce les mesures anti-grève, ce qui supprime pratiquement ce droit constitutionnel. Il reprend le code du travail en l'amputant de dispositions importantes, par exemple l'obligation de négocier pendant les cinq jours de préavis, et en y ajoutant des obligations qui froissent la suppression du droit de grève et offrent aux patrons la possibilité régalienne de réquisitionner le personnel à tout moment et d'amputer les salaires.

Ce texte, qui sera en vigueur dès la promulgation de la loi, vise à empêcher les personnels de service public, y compris T.F.I., de lutter par la grève pour défendre leur emploi et leurs droits. C'est une reprise aggravée de feu la loi Vivien. Mais M. Vivien vient justement de redéposer une proposition de loi allant dans le même sens sur le bureau de l'Assemblée.

M. Pierre Mazeaud. Il a bien fait !

M. Pierre Waisenhorn. Très bien !

M. Georges Hage. C'est aussi un grave précédent pour les autres travailleurs des services publics ou sociétés privatisables.

M. Michel Péricard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Mais non, monsieur Hage !

M. Pierre Mazeaud. C'est un peu long !

M. Jacques Limouzy. J'ai toujours plaisir à l'écouter !

M. Georges Hage. Monsieur Mazeaud, vous dites que c'est un peu long, mais, sauf le respect que je vous dois, j'observe que vous venez d'arriver. (*Sourires.*) Peut-être n'avez-vous pas été rendu sensible à l'intérêt profond de ce débat en raison de votre absence d'hier...)

Et quoi encore de cette création d'emplois nombreux évoquée pour la fin du siècle par le rapporteur ? Comment bien en augurer quand les repreneurs éventuels de T.F.I. parlent d'un dégraissage de 400 emplois ?

Et quoi des conventions collectives des droits acquis par les personnels intermittents ? On vend la chaîne et ces personnels, un peu comme Hersant achète les journaux. Bon prince, vous distribuez des actions sous couvert de participation, mais de participation effective à la direction de l'entreprise, à sa gestion, au sein du conseil d'administration, point. Si j'étais à votre place, monsieur le ministre Léotard,...

M. Jean Roatta. Heureusement que vous n'y êtes pas !

M. Georges Hage. ... ou à la place de M. le président Barrot, il me semble que j'entendrais une voix me dire...

Plusieurs députés du groupe du P.P.R. Jeanne d'Arc !

M. Georges Hage. ... « Qu'as-tu fait de ton personnel ? » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Partout, lorsque la déréglementation sévit et s'amplifie, surgissent des organismes centralisés omnipotents, bureaucratiques. C'est bien le cas de cette commission nationale de la communication et des libertés, au statut hybride, aux pouvoirs exorbitants, propre, selon les propos du rapporteur en commission, à résoudre souverainement tous les conflits, tous les problèmes, à combler les vides juridiques, à trancher les litiges et à délivrer les autorisations. Elle sera une sorte de quatrième pouvoir régentant l'audiovisuel et les télécommunications, essayant de contenir autant que faire se peut dans ses limites ou dans les limites supportables les débordements du privé, soustrait à tout contrôle du Parlement, puisque la délégation parlementaire lui portant ombrage s'est vue supprimée par un amendement du rapporteur...

M. Michel Péricard, rapporteur. Elle ne servait à rien !

M. Georges Hage. ... empiétant sur les prérogatives du judiciaire. De même qu'on parle d'un « homme de paille », je la qualifierai d'« institution de paille », de bras séculier et mercenaire (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) du gouvernement en place, et propre à supporter, bien sûr, les avatars de l'alternance.

M. Pierre Mazeaud. Il faut retourner à Moscou !

M. Pierre Welsenhorn. On va demander l'avis de Lech Walesa là-dessus !

M. Georges Hage. Ah ! cette invitation à voyager vers l'Est me rassure sur la pertinence de mes propos. Je touche !

Nous n'avons eu de cesse, au cours de la discussion en commission et par nos amendements, de rappeler les caractères et prérogatives, en tout état de cause plus démocratiques, du conseil national de la communication audiovisuelle, aux membres plus démocratiquement désignés, plus représentatifs de l'audiovisuel et de ses personnels, au plus près de ce qu'il est convenu d'appeler les forces vives de la nation, mais privé, je le rappelle, par les gouvernements précédents des moyens nécessaires.

J'en arrive à ma conclusion. Le projet de loi est déclaré « relatif à la liberté de communication ». C'est employer un mot pour son contraire. A ce sujet, les députés présents supporteront, en manière de conte philosophique, un texte de Jean-Paul Sartre, écrit en 1947 et que j'extrais de *Qu'est-ce que la littérature ?* En dépit des temps qu'il peut évoquer, je fais confiance à l'intelligence de mes collègues...

M. Marc Bécam. Vous avez raison !

M. Georges Hage. ... pour comprendre qu'il faut transposer ce conte dans la réalité d'aujourd'hui. Voici ce texte :

« Dès 1760, des colons américains défendaient l'esclavage au nom de la liberté : si le colon, citoyen et pionnier, veut acheter un nègre, n'est-il pas libre ? Et, l'ayant acheté, n'est-il pas libre de s'en servir ? L'argument est resté. En 1947, le propriétaire d'une piscine refuse d'y admettre un capitaine juif, héros de la guerre. Le capitaine écrit aux journaux pour se plaindre. Les journaux publient sa protestation et concluent : " Admirable pays que l'Amérique. Le propriétaire de la piscine était « libre » d'en refuser l'accès à un Juif. Mais le Juif, citoyen des Etats-Unis, était « libre » de protester dans la presse. Et la presse, libre comme on sait, mentionne sans prendre parti le pour et le contre. Finalement, tout le monde est libre. » »

M. Pierre Welsenhorn. Sauf les Juifs soviétiques !

M. Georges Hage. « Le seul ennui, c'est que le mot de " liberté " que recouvrent ces acceptions si différentes - et cent autres - soit employé sans qu'on croie devoir prévenir du sens qu'on lui donne en chaque cas. »

C'est justement du sens que l'on donne au mot « liberté » que le groupe communiste a cru devoir prévenir l'Assemblée par une question préalable. Nous voulons que les grands principes et les grandes règles d'intérêt public soient applicables à l'ensemble des télévisions, qu'elles soient publiques ou privées, nationales, régionales ou locales, diffusées par les réseaux hertziens ou câblées ou par les satellites.

Liberté pour la télévision à l'égard du pouvoir politique comme à celui de l'argent. Liberté pour les téléspectateurs de disposer d'une télévision qui informe honnêtement, qui produise des distractions de qualité, qui soit soucieuse de l'éducation et de l'épanouissement culturel des individus et surtout, essentiellement, respect et promotion du pluralisme, qui est une forme et un test de liberté réelle, le pluralisme social, politique, régional, aussi bien dans l'information sur la réalité française que dans l'expression de ce qui fait l'originalité de la personnalité française et, enfin, vigilance s'agissant de l'identité culturelle, laquelle suppose un effort prioritaire consacré à la production et à la création française.

Tous ces principes, conformes à l'intérêt national, sont bafoués par le projet de loi. C'est pourquoi nous invitons l'Assemblée nationale à voter notre question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jacques Limouzy. Ce n'était pas mal !

M. le président. La parole est à M. Daniel Collin, inscrit contre la question préalable.

M. Daniel Collin. Monsieur le ministre, la loi qui portera votre nom, votre loi, est une bonne loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*) Elle vient à point remplacer celle de 1982 qui ne permettrait plus, si tant est qu'elle l'ait jamais permis, à la communication audiovisuelle d'évoluer dans le monde moderne.

M. Charles Ravet. C'est très vrai !

M. Daniel Collin. Par sa philosophie générale et par l'ensemble des nouvelles dispositions qu'il contient, votre projet fait faire un pas décisif à la liberté de la communication. En effet, dans un souci, que nous louons, d'équilibre et de modernisme, la réforme intègre trois notions clés et leurs corollaires dans notre système audiovisuel : liberté et transparence, concurrence et équilibre, indépendance, enfin.

Liberté et transparence. Il faut établir un véritable régime de liberté en ouvrant à l'initiative privée un champ nouveau de la communication.

Comme vous le dites, monsieur le ministre, « le moment est venu de libérer la communication audiovisuelle en France ». Certes, selon la loi du 29 juillet 1982, elle est libre. Mais peut-on parler de liberté lorsque les seules chaînes nationales de radio ou de télévision en fonctionnement sont celles que l'État possède ou contrôle ; lorsque l'État choisit lui-même la seule chaîne nouvelle de télévision autorisée ; lorsqu'un organisme d'État détient le monopole de la diffusion de la télévision et un quasi-monopole de fait de la diffusion de la radio ; lorsque les télécommunications sont monopolisées par l'État ; lorsqu'il y a combinaison d'argent public, de règlements publics, de statuts publics et, hélas ! de déficits publics ? »

MM. Dominique Bussereau et Willy Diméglio. Très bien !

M. Daniel Collin. Il faut donc un nouveau cadre d'ensemble car, nous venons de le voir, la liberté de communication n'est pas entrée dans les faits. Elle n'est pas assurée.

Liberté et transparence encore par la suppression du monopole d'État. Le système actuel n'est plus en mesure de faire face aux problèmes et aux défis de l'époque, car il dépend du pouvoir politique et aussi parce qu'il dépend de trois monopoles : celui de T.D.F., celui de la S.F.P. opérant sans aucune concurrence, celui des chaînes publiques de télévision.

M. Willy Diméglio. C'est exact !

M. Daniel Collin. Liberté toujours par l'accroissement du choix des téléspectateurs. Pour nous la liberté, c'est le choix, non pas bien sûr les choix faits par d'autres induisant une liberté tronquée.

M. Willy Diméglio. Il a raison !

M. Jean Le Garrec. C'est faux !

M. Daniel Collin. Liberté encore, mais dans la transparence. Celle-ci doit être complète et sera la base du fonctionnement des mécanismes économiques dans l'audiovisuel comme ailleurs !

M. Jean-Jack Queyranne. Quel florilège d'inepties !

M. Daniel Collin. Voyons maintenant la deuxième notion clé : concurrence et équilibre.

Le triple monopole T.D.F.-S.F.P. - chaînes publiques induit une incapacité à faire face à la concurrence.

De 1981 à 1986, si la redevance a augmenté de 50 p. 100, la création, elle, a diminué de 20 p. 100, pendant que le nombre de films et téléfilms étrangers augmentait de 70 p. 100.

Le bilan Fillioud est évocateur et désolant : moins 20 p. 100 de création française, plus 70 p. 100 de films et téléfilms étrangers.

M. Willy Diméglio. C'est un scandale !

M. Daniel Collin. C'est un triste bilan en vérité pour des gens qui, comme ils le disent eux-mêmes, font dans le culturel et la défense du patrimoine ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Cette notion de concurrence se concrétise par la mise en place d'un vaste secteur, où activités publiques et privées fonctionneront dans la justice et l'équité, selon les règles claires du marché et de la compétition. Ces règles ne pouvant, bien évidemment, être sanctionnées par un collège de « connaisseurs », connaisseurs faisant l'opinion, de courtisans, de faux intellectuels, de mafias ou de lobbies, mais simplement, uniquement, par le seul choix de nos compatriotes devenus enfin maîtres de leur paysage audiovisuel.

M. Dominique Bussereau. Parfait !

M. Daniel Collin. La concurrence dans la liberté concerne également l'ensemble du secteur de la communication : concurrence entre chaînes publiques et privées certes, mais concurrence aussi en matière de production audiovisuelle.

Il est à remarquer que les différents projets de loi qui ont précédé celui-ci ont toujours exclu les télécommunications. Or les limites entre les télécommunications et l'audiovisuel sont de plus en plus difficiles à distinguer. Télédistribution et interactivité ne sont-elles pas véhiculées par les mêmes vecteurs, le câble par exemple ? On ne peut donc libérer la communication audiovisuelle sans faire entrer la concurrence dans les télécommunications. Ceia est de fait dans la loi.

Pour la mise en place des réseaux câblés intéressant les communes ou groupements de communes qui ont choisi cet équipement technologique, le projet de loi fait preuve d'un plus grand réalisme économique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jack Queyranna. Ah, quand il s'agit des affaires !

M. Daniel Collin. En effet, les solutions proposées sont désormais confrontées à la loi du marché, de la concurrence et de la rentabilité. Il n'était plus possible d'accepter que soient opérés des investissements dont nul ne connaissait exactement les objectifs. De plus, la loi socialiste avait étendu le monopole des télécommunications au problème du câble. Nous pensons que les télécommunications n'ont pas vocation à s'occuper de tout.

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. Daniel Collin. Les nouvelles mesures proposées sont bien en harmonie avec la volonté décentralisatrice qui anime le législateur et l'on pourra s'étonner que nos prédécesseurs aux responsabilités, grands décentralisateurs devant l'Éternel - enfin, c'est ce qu'ils disent - ...

M. Jean Le Garrec. C'est nous qui avons fait la décentralisation !

M. Daniel Collin. ...n'aient pas mis leurs actes en accord avec leurs idées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Bussereau. Comme d'habitude !

Plusieurs députés du groupe socialiste. On l'a faite, la décentralisation !

M. Jean-Jack Queyranna. Ne parlez pas de décentralisation, monsieur Collin !

M. le président. Calmez-vous, messieurs !

M. Daniel Collin. Le projet de loi, donc, rend aux communes leur autonomie dans ce domaine. Il rééquilibre ainsi les pouvoirs, qu'il s'agisse de la négociation ou du choix de la forme juridique. On passera dorénavant d'une disposition uniforme, très coûteuse pour le pays, à des solutions au cas par cas, toujours mieux adaptées et plus économiques. Tout cela est bien et va dans le bon sens.

M. Willy Diméglio. Exactement !

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Daniel Collin. Indépendance enfin, la troisième notion clé après la liberté et la transparence, la concurrence et l'équilibre.

Le projet de loi prévoit la mise en place, au-dessus des acteurs libres de la communication, d'une instance de régulation, aux pouvoirs fondamentaux, autonome de l'Etat et du pouvoir politique. Le projet crée donc, à cet effet, une autorité administrative nouvelle : la commission nationale de la communication et des libertés qui réglementera l'ensemble du secteur de la communication, des télécommunications et de la communication audiovisuelle.

Cette commission aura une véritable indépendance et les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, de ses tâches multiples plutôt ! Ce qui à l'évidence n'était pas le cas pour la Haute Autorité de l'audiovisuel. En effet, elle manquait de moyens et se trouvait ainsi sous la dépendance d'organismes administratifs et techniques... N'oublions pas non plus qu'elle fut soumise parfois, cette Haute Autorité de l'audiovisuel, aux pressions politiques, et cela malgré la résistance de certains de ses membres !

M. Albert Mamy. Eh oui !

M. Willy Diméglio. C'est exact !

M. Dominique Bussereau. M. Héberlé en sait quelque chose !

M. Daniel Collin. Pour les fréquences à accorder aux radios locales, par exemple, la Haute Autorité dut se soumettre au bon vouloir de T.D.F., qui lui a imposé un plan de fréquence vieux de quelque vingt ans !

Dans le dispositif précédent, la Haute Autorité et le secrétariat d'Etat aux techniques de la communication, dont l'ordonnateur était M. Fillioud, aujourd'hui conseiller d'Etat au tour extérieur et que l'on nous annonce comme futur membre de la future commission, désigné par le Président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Hugues Colonna. Ce ne serait pas mal !

M. Daniel Collin. Donc, cette Haute Autorité et le secrétariat d'Etat se partageaient le pouvoir et n'hésitaient pas à s'envoyer à la figure toute autre chose que des tartes à la crème et des civilités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Mme Cotta autorise ; M. Fillioud refuse ! Ayant été victime de cet antagonisme dans mon rôle de président d'une S.L.E.C. - société locale d'exploitation du câble -, je peux aujourd'hui témoigner en connaissance de cause.

L'autorisation de préfiguration du réseau câblé de la ville de Toulon, prévue pour octobre 1985, accordée et souhaitée par la Haute Autorité, ne se voyait-elle pas rapportée quelques jours plus tard par M. Fillioud, secrétaire d'Etat, qui disposait seul des moyens techniques nécessaires ?

Ce fut du meilleur « Je permets, moi non plus ! », au grand dam de Mme Michèle Cotta du reste !

Il faudra donc à cette commission nationale de la communication et des libertés des compétences pleines et entières : compétences pour l'audiovisuel et compétences pour les télécommunications.

Ni plus ni moins que ce qui se passe et se fait dans tous les pays de liberté.

Les compétences dans ces deux domaines donneront à la commission, non une liberté formelle mais une liberté réelle. Si l'on ne lui donne pas les moyens et la responsabilité de transporter le signal, elle ne pourra pas remplir toute sa mission.

Vouloir une liberté sans donner les moyens de l'exercer ne fut au mieux que vœu pieux et velléité et, plus encore, une erreur.

En plus de ces compétences, la commission aura donc entre les mains des moyens techniques lui permettant de jouer pleinement son rôle et d'exercer ses pouvoirs.

Mme Cotta ne répétait-elle pas inlassablement : « Je n'ai pas les moyens ! » ! Il ne pouvait en être autrement puisque c'était M. Fillioud qui les avait.

M. Marc Bécam. Ce sont les quotas laitiers ! (*Sourires.*)

M. Daniel Collin. Le monde de la communication va connaître dans les prochaines années une véritable révolution.

Ce projet de loi est indispensable pour permettre à la France et aux Français - hélas, nous avons perdu beaucoup de temps et ces dernières années auraient été précieuses si elles avaient été mieux utilisées - d'affronter dans une situation plus avantageuse la concurrence de nos partenaires européens et la véritable guerre économique internationale qui fait rage dans l'audiovisuel.

Ce projet n'est pas une construction doctrinale et utopique, mais une progression par étape pour un objectif désigné clairement, ce qui est, à notre avis, le meilleur moyen de construire des bases solides pour une situation en évolution.

Il fallait de la flexibilité, de la souplesse dans ce projet pour ne pas être dans l'obligation de refaire une loi tous les deux ans.

Les socialistes et les communistes, promoteurs du texte de 1982, avaient bien senti qu'il fallait faire quelque chose. Mais leur « grand dessein » comme leur ambition se sont arrêtés en rase campagne. Leur projet pour l'audiovisuel ne fut qu'un projet avorté. Ils donnaient un peu et retenaient beaucoup, et cela n'a finalement pas donné grand-chose !

M. Guy Vadepiéd. Toujours nuancé !

M. Daniel Collin. Monsieur le ministre, nous arrivons aujourd'hui au terme de votre marathon...

M. Jean-Jack Queyranne. Ecourté !...

M. Daniel Collin. ... et nous avons apprécié combien est belle et grande la solitude du coureur de fond...

M. Jean-Jack Queyranne. C'est un demi-marathon. Il ne court pas jusqu'au bout !

M. Daniel Collin. ... surtout lorsque la victoire est au bout de la ligne droite.

M. Jean-Jack Queyranne. Amère victoire !

M. Daniel Collin. Dans nos pays de rugby, on a coutume de dire : seule la victoire est jolie. La vôtre sera belle, monsieur le ministre, car elle n'aura pas été facile.

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. Jean-Jack Queyranne. Avec le secours de Chirac !

M. Daniel Collin. Et si je puis me permettre de prolonger ma métaphore, c'est à une longue course d'obstacles que vous étiez confronté, obstacles bienveillants parfois, positifs pourrions-nous dire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mis en place par ceux qui avaient pour objectif l'amélioration du projet lui-même, mais aussi obstacles malveillants...

M. Jean-Hugues Colonna. A cause de qui ?

M. Daniel Collin. ... derrière lesquels se cachaient bien souvent des nains (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste*), des sortes de pygmées jouant l'obstruction...

M. Guy Vadepiéd. Pauvre Fourcade !

M. Daniel Collin. ... s'époumonant, s'escrimant à couper les jarrets de ceux qui les dominent, pour essayer de les rabaisser à leur niveau de médiocrité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Pierre Mauger. Qu'est-ce qu'il leur met !

Un député du groupe socialiste. Nous ne sommes pas visés !

M. Georges Hage. Un nouvel écrivain est né !

M. Daniel Collin. S'il n'est pas facile de construire lorsque rien n'existe, il était sûrement difficile de bâtir un projet de loi de liberté de l'audiovisuel, dès lors que quasiment chaque article de ce projet s'attaquait aux choses établies, lorsqu'elles n'étaient pas des citadelles !

Grâce à votre texte moderne et libéral, dans une démarche mesurée où les choix sont cependant fermement définis...

Un député du groupe socialiste. Quelle modestie !

M. Daniel Collin. ... la France pourra passer d'un service public de monopole à un service équilibré et ouvert (*Très bien ! sur les bancs du groupe U.D.F.*) pour que notre système de communication soit avant tout au service du public et pour qu'enfin l'audiovisuel, technologie d'un futur immédiat et d'un avenir plus lointain, s'affranchisse de tous les archaïsmes qui sont tenaces dans notre pays pour prendre enfin sa véritable dimension et son envol.

Aujourd'hui, le libéral que je suis est fier de défendre et de soutenir une loi de liberté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Michel Péricard, rapporteur. Je veux simplement, monsieur le président, indiquer que la commission des affaires culturelles a repoussé la question préalable et souhaite que l'Assemblée fasse de même.

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Hage et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	565
Nombre de suffrages exprimés	565
Majorité absolue	283
Pour	247
Contre	318

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Domenech.

M. Gabriel Domenech. Vous allez enfin l'avoir votre loi, monsieur le ministre, puisque, dès demain, le Gouvernement auquel vous appartenez, dans un nouvel accès de ce libéralisme à rebrousse-poil qu'il a choisi de pratiquer depuis le 2 avril, empêchera notre assemblée de discuter les 107 articles de ce projet - sans compter les *bis*, les *ter* et les additionnels - en recourant au très commode, très habituel et peu démocratique couperet du 49-3.

Pour une fois, cependant, ce ne sera pas dans la crainte de manquer d'une majorité à l'heure du scrutin final, mais tout simplement, à ce que l'on croit comprendre, parce qu'il n'y a plus une minute à perdre en ce qui concerne la réorganisation de l'audiovisuel en général, sous-entendu : la réorganisation de la télévision. Ce n'est pas nous, rassurez-vous, monsieur le ministre, qui nierons cette nécessité en constatant depuis quatre mois, et comme si rien ne s'était passé le 16 mars, que les trois chaînes de la télévision d'Etat poursuivent imperturbablement leur travail d'occultation, de dénaturation, de truquage ou d'orientation de l'information nationale ou internationale, tandis qu'au plan des émissions dites culturelles, ou mêmes récréatives, s'aggravent la perversion des sujets, le pourrissement des mœurs présentées et un mépris allant jusqu'à la négation des valeurs de notre société.

Cependant, dans le même temps, ces messieurs-dames de la télévision s'élèvent à tout propos contre une prétendue chasse aux sorcières, oubliant que s'il y en eut jamais une chez nous, et digne des purges vécues dans les pays totali-

taires, ce fut bel et bien celle des années 1981 et suivantes dont ils bénéficièrent d'ailleurs sans la moindre pudeur, voire avec un cynisme que l'absence totale de compétence, pour ne pas dire de talent chez la plupart d'entre eux, rendait encore plus intolérable.

M. Michel Péricard, rapporteur. Très exact !

M. Gabriel Domenech. Ils n'en considèrent pas moins qu'ils doivent demeurer inamovibles et en profitent pour narquer une opinion qui s'étonne de la mansuétude dont le Gouvernement - c'est-à-dire vous, monsieur le ministre, en définitive - fait preuve à leur égard. D'autant que les placards de T.F.1, Antenne 2 et F.R.3 sont encore pleins de journalistes, de producteurs et de réalisateurs enfermés depuis cinq ans pour crime d'indépendance vis-à-vis du pouvoir...

M. Gilles de Robien, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Gabriel Domenech. ...quand ce n'est pas seulement pour délit d'occupation de postes convoités par des syndicalistes de gauche.

Cela, vous le saviez certainement en prenant en charge ce ministère et vous ne pouviez ignorer la gravité du problème qu'allait poser le maintien en l'état d'une télévision et d'une radio gangrénées par la gauche, alors que la grande majorité de la nation venait justement de se prononcer pour une politique absolument inverse de celle de 1981.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Gabriel Domenech. Faut-il croire que, là aussi, les exigences présidentielles pour la cohabitation ont été plus fortes que vos propres sentiments, ou allez-vous arguer d'une répugnance - fort honorable d'ailleurs, bien que peu politique - à agir comme vos prédécesseurs ? Le fait est, en tout cas, que vous voici singulièrement pressé aujourd'hui.

Après le « Carrefour du développement », voici que vous vous apercevez qu'il existe aussi un « carrefour de l'enveloppement » et vous nous permettez de nous demander si la croissance de la popularité de l'hôte de l'Elysée au détriment de celui de Maignon n'est pas, en définitive, l'explication de cette soudaine hâte. Un peu tard, dans cette hypothèse, pour réparer la faute ! Quoi que vous fassiez, en effet, vous ne pouvez espérer voir les premières conséquences de votre loi se manifester avant le début de l'année prochaine, T.F.1 privatisée ne semblant pas devoir être en mesure de fonctionner de façon nouvelle avant le printemps, sinon l'été.

Quant à Antenne 2 et F.R.3, pour les rendre à la saine conception de l'objectivité, du pluralisme et de la qualité de l'information souhaitée par la loi, sans négliger tout le reste, il est douteux que la commission nationale de la communication et des libertés - qui ne sera pas en place avant l'automne - puisse y parvenir avant six mois au moins. C'est dire que vous n'en étiez pas à quelques jours près, si vous l'aviez voulu, pour parfaire l'étude de votre loi.

Vous ne l'avez pas voulu. Le Sénat, dans le but de vous nuire, selon certains mauvais esprits, aurait dévoré, dans une stupide tactique d'obstruction stérile, tout le temps que vous étiez donné pour faire aboutir votre projet, projet que vous présentez comme relatif à la liberté de communication et dont nous sommes un certain nombre à penser qu'il est plutôt celui d'une liberté relative de la communication, pour ne pas dire une liberté surveillée. Et je souhaite qu'elle ne soit pas provisoire.

Du coup, pour compenser les orgies verbales de nos collègues sénateurs, vous nous condamnez à la portion congrue. Dommage ! Dommage pour la loi, bien sûr, qui, compte tenu de l'importance du phénomène audiovisuel pour les Françaises et les Français, aurait dû bénéficier d'un large débat dans cet hémicycle. Car ces Françaises et ces Français, c'est nous qui les représentons directement et qui en sommes les plus proches. Le Sénat, lui, représente les collectivités territoriales dont les intérêts - il faut bien l'admettre - sont souvent moins portés vers l'innovation que ne le sont les citoyens eux-mêmes. Et on comprend pourquoi lorsque l'on connaît les difficultés que rencontrent les municipalités, notamment dans la gestion de leurs propres affaires. Voilà pourquoi votre projet, que l'on eût souhaité plus audacieux dans le sens de la liberté d'entreprendre, de la concurrence loyale entre le public et le privé, du pluralisme d'expression et du développement des techniques, n'a pas été rendu plus perçu-

tant au terme de deux mois de couvaison imposés par le Sénat. Au contraire même. Il suffit de lire la copie qui nous est renvoyée pour être fixés : elle ressortit moins au manifeste de progrès qu'à l'acte notarié.

Il n'a jamais été dans la tradition de l'assemblée des sages de se lancer dans des paris sur l'avenir. La prudence est sa qualité première, et si elle fut quelquefois salutaire, plus spécialement au cours des cinq dernières années, alors que notre maison méritait le titre de « Folies Bourbon », elle fut rarement à l'origine d'un grand dessein.

Aussi bien ne reprocherons-nous pas au Sénat d'avoir soigné, jusque dans le détail, ce que l'on peut considérer comme les dispositions testamentaires des éléments qui vont échapper au secteur public, et plus particulièrement T.F.1, plutôt que d'avoir contribué à élarger le périlleux chemin sur lequel sont invités à s'engager les pionniers de la télévision privée.

En revanche, c'est à nous qu'il appartenait - et les trente-six ou trente-sept heures que notre commission des affaires culturelles a consacrées à la discussion de ce projet m'en ont convaincu - d'oser aller plus loin, de jouer une France retrouvant le goût du risque et de l'initiative, de nous remettre à croire aux vertus de l'émulation, de la compétition, de la volonté de vaincre, bref, de ne pas se recroqueviller ffileusement, de peur d'être emportés pas le maelström révolutionnaire et permanent que le monde connaît dans tous les domaines.

Alors, si nous comprenons que le Gouvernement soit attentif à l'exigence traditionnelle de prévision du futur qui doit être à la base de son action, il ne doit pas non plus sacrifier à cette philosphie que l'on prête aux Normands et qui consiste à rattraper ses « peut-être ben qu'oui » à peine prononcés par des « peut-être ben qu'on » qui annulent tout.

M. René André. Vous avez quelque chose contre la Normandie ? (*Rires.*)

M. Gabriel Domenech. C'est un peu ce que fait le texte amendé par le Sénat que vous proposez à notre approbation discrète, monsieur le ministre !

Le droit à un secteur privé de la communication y est proclamé, c'est vrai. Mais il est assorti de tant d'obligations, de tant d'interdictions, de tant d'engagements, de tant de conditions que, hormis pour les candidats à la radio qui ne demande qu'un minimum d'investissements, on peut craindre qu'il n'y ait guère de gens assez fous pour tenter l'aventure de la télévision libre. D'autant moins, d'ailleurs, que vous n'acceptez pas d'écarter le secteur public d'un gâteau publicitaire qui n'est pas démesurément extensible et ne devrait, en tout état de cause, plus aller, même en partie, aux sociétés nationales alimentées par la redevance.

Déjà, pour la seule cession de T.F.1, on ne peut s'empêcher de poser la question de savoir qui sera assez courageux, j'allais dire prétentieux, pour acheter - en accord avec un partenaire, aussi ambitieux que lui sans doute, et qu'il lui faudra surveiller plus encore que lui faire confiance - la moitié du capital d'une entreprise déficitaire, n'ayant jamais fini de respecter ses engagements, liée pour au moins deux années à la société française de production pour ce qui concerne la fourniture de ses émissions, tenue par un cahier de charges dont on ne lui dit rien au départ, mais dont on peut imaginer qu'il ne sera pas des plus légers si l'on en juge par l'esprit qui règne face au privé, encombrée d'un personnel non seulement pléthorique mais, pour une part au moins, farouchement opposé à un patronat qui va bouleverser ses habitudes routinières et faire du talent le critère essentiel de l'avancement, alors qu'il était davantage habitué aux critères de l'ancienneté et de l'appartenance politique. De ce personnel, cependant, il faudra s'occuper en priorité et, vraisemblablement, subir des grèves d'autant plus dangereuses qu'elles entraveront un effort de démarrage qui exigerait un enthousiasme collectif et non cette atmosphère de lutte entre des intérêts opposés qu'entretiennent ces adversaires permanents de la liberté d'entreprise que sont les communistes et leurs cousins socialistes.

Contre leur propagande et leur fausse argumentation, nous aurions aimé que votre projet, monsieur le ministre, - il semble que, sur ce point-là, M. Lamassoure soit absolument d'accord avec nous - fasse preuve de plus de foi libérale. Fidèle à un programme qui n'est pas assez connu - par une volonté de camouflage de certaines idées dont on ne saurait

intrait la pratique à la seule gauche - le groupe Front national proposait une solution au problème posé par la cession de T.F. 1. C'était d'en distribuer le capital, jusqu'à concurrence de 70 p. 100, aux familles françaises, légitimes propriétaires du patrimoine national, les 30 p. 100 restant étant vendus à un ou deux acquéreurs.

On nous dit que personne n'accepterait de devenir acquéreur d'une telle entreprise dans de telles conditions. Pourquoi ? Pensez-vous qu'un acquéreur ayant avec lui des actionnaires pères et mères de famille aurait plus de mal à faire accepter ses initiatives que celui qui va s'appuyer sur 10 p. 100 d'actions détenus par un personnel manipulé par les syndicats et sur 40 p. 100 d'actions appartenant à des épargnants prêts à lui retirer leur confiance à la moindre difficulté ? Serait-on si peu confiant dans les vertus d'un capitalisme populaire dans ce pays où l'on parle à tout propos de démocratie et de peuple souverain ?

S'il fallait un autre argument, pourtant, au développement souhaitable de la liberté en matière de communication, c'est dans l'histoire de la presse française, cette première technique de la communication, que je le prendrais.

Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, mais peut-être bien au parti socialiste, qu'il faut rappeler que la presse écrite, cette technique pas encore quadricentenaire de la communication, est née de l'initiative privée. Et permettez-moi de rendre rapidement hommage à ces trois confrères imprimeurs parisiens, Martin, Vendosme et Pommerai, car non seulement leur « Gazette » leur fut volée - comme un vulgaire journal d'avant-guerre à la Libération - mais, de plus, on a volé leur mérite.

Rapidement, en effet, Richelieu comprit le danger pour l'Etat, tel qu'il le concevait du moins, d'une feuille diffusant librement les nouvelles du royaume. C'est pourquoi il demanda au Père Joseph de lui trouver un candidat à la reprise. Ce fut Théophraste Renaudot, médecin de Loudun comme le Père lui-même, qui hérita de la fameuse « Gazette » en se voyant attribuer un privilège exclusif, à la condition toutefois de recueillir ses informations auprès des ministres, étant entendu, disait le contrat, qu'il faut « distinguer les choses qui doivent être tues de celles qu'il faut donner au public ».

Une pension annuelle de 15 000 livres acheva de convaincre Renaudot de l'importance de sa mission, et c'est sans doute pour s'acquérir les mérites qui lui valent aujourd'hui l'honneur posthume de patronner un prix littéraire réputé, qu'il fit sien, en décembre 1633, le jugement par lequel, au-delà des Alpes, un certain Galilée fut condamné pour « avoir émis l'opinion non seulement absurde et fautive en philosophie, mais du moins erronée en la foy » selon laquelle la terre était ronde et qu'elle tournait !

Muselée, donc, dès son apparition, on le voit, la presse française dépassait à peine les 25 000 exemplaires 130 années après sa création. En revanche, elle s'était largement rattrapée en diffusion clandestine car il n'y a pas de verrou pour arrêter la pensée et rien ne l'empêchera jamais de franchir les frontières quand on lui interdit de se manifester dans le pays.

La Révolution et les années qui suivirent permirent au contraire un tel défolement qu'on pourrait presque parler d'un excès de la liberté d'expression. Songez qu'il ne parut pas moins de 1 359 journaux entre 1789 et 1800. L'arrivée de Napoléon répara tout cela, si j'ose dire, et la presse clandestine recommença à se manifester.

Cela conduit d'ailleurs à se demander si cette presse clandestine venue de l'étranger n'est pas quelquefois plus nefaste qu'utile. Lorsque l'on est privé de liberté chez soi, on est tenté, évidemment, d'aller chercher une bouffée d'air pur au-delà des frontières. Or, bien avant Tchernobyl, on a su ce que valaient certaines bouffées d'air pur étranger !

Trois choses, depuis, ont permis à la presse écrite d'atteindre les résultats qu'elle a atteints : sa mise à la portée des ressources les plus modestes grâce à la modernisation de ses techniques ; sa volonté, plus commerciale que politique, il est vrai, de répondre à tous les besoins d'information au fur et à mesure de leur manifestation ; sa liberté totale, enfin, accordée par la loi de 1881 qui fixe, dans le même temps, les règles qui lui sont imposées pour ne pas porter atteinte aux libertés des citoyens. Autrement dit, liberté, d'une part, responsabilité, d'autre part.

A un peu plus d'un siècle de distance, c'est en quelque sorte au même problème que nous sommes confrontés. Pourquoi, dès lors, ne pas prendre exemple sur ce texte qui, s'il

n'a pas empêché certains excès, n'en a pas moins permis à notre pays d'être, pendant longtemps, l'un des mieux informés du monde ? Reste, évidemment, qu'un tel texte est entièrement à revoir afin d'être adapté à notre temps et à nos techniques pour tout ce qui concerne les droits des citoyens, particulièrement la diffamation, le droit de réponse et un certain nombre de notions nouvelles comme le désinformation et autres sciences ressortissant à la psychologie appliquée en matière politique et à la manipulation des masses.

Est peut-être également à revoir la question d'un statut des journalistes, rendant à ceux-ci la liberté qu'un syndicalisme trop longtemps attaché aux seules revendications salariales n'a pas suffisamment défendue, mais précisant également tous leurs droits et les limites de leur responsabilité, une responsabilité dont, au demeurant, ils doivent être conscients s'ils veulent que la mission d'information dont ils se disent investis soit respectée comme telle.

Tout cela, monsieur le ministre, exigerait, pour être développé, beaucoup plus de temps qu'il ne m'en est accordé. Mais je vous avais déjà dit, lors du débat sur le statut juridique de la presse, trop incomplet à notre gré, que nous devrions un jour aborder le problème à l'occasion d'une loi multimédias qui ne saurait être celle qui nous est présentée actuellement.

Ce dont je reste persuadé, en revanche, c'est de la réussite d'un système de communication audiovisuel s'il est, comme la presse écrite, libéré de la tutelle de l'Etat, car personne n'est moins fait - et vous l'avez dit vous-même - pour se plier aux exigences de la bureaucratie et du fonctionariat que le monde du journalisme, le monde des auteurs et le monde du spectacle. La télévision elle-même n'en a-t-elle pas apporté la preuve à ses débuts ?

Qui ne se souvient de cette chaîne en noir et blanc, qui était notre chaîne unique mais qui réussissait à passionner son public avec des Sabbagh, des Tchernia, des Desgraupes, des Dumayet, des Zitronne, des Darget, des Lalou, des De Caunes ? Je pourrais en citer bien d'autres, dont on ne connaissait ni dont on ne percevait, surtout, les tendances politiques, mais dont on partageait l'enthousiasme à chaque pas vers une amélioration des programmes grâce aux progrès des techniques. Qui ne se souvient de ces extraordinaires soirées de *Cinq colonnes à la une* qui vidaient les rues pour emplir les cafés qui offraient la télévision à leurs clients ?

Vous me direz : c'était le début d'une belle aventure. Seulement, les temps sont changés ! On a sûrement fait beaucoup mieux, mais nous sommes devenus plus exigeants.

Plus exigeants sans doute, mais on n'a pas fait mieux, excepté sur le plan technique, car les moyens se sont considérablement améliorés. Pas le reste. Parce que pour faire mieux, il eût fallu conserver l'esprit pionnier, c'est-à-dire continuer à y croire. Or rien ne s'oppose plus à une foi quelconque qu'une télévision d'Etat, parce qu'elle brime l'initiative, encourage la routine et supprime la responsabilité.

Il y a même pire : ce monstre monopolistique qui n'a cessé de croître en personnel tandis qu'il se réduisait en quantité et en qualité de production, ce monstre a donné naissance à ce que le metteur en scène Claude Autant-Lara - soixante-trois films, et des plus célèbres - a qualifié de « télé-mafia », c'est-à-dire un système écartant toute concurrence talentueuse.

C'est ainsi que Autant-Lara - *Le Diable au corps*, *La Traversée de Paris*, *Le Jument verte*, *L'Aube rouge* et autres films que je ne veux pas citer ici, car il y en a trop, qui n'ont pas pris une ride en trente ans - ne réussit pas, après plus de deux ans d'atemoiements, de faux-fuyants et de mensonges, à réaliser les six épisodes de *La Chartreuse de Parme* qui lui avaient pourtant été commandés. L'idée lui en fut finalement volée par nos mafiosi de la télé française pour la faire réaliser en association avec la P.T.T., ce qui privait Autant-Lara de tout recours, l'œuvre de Michel Mithal étant dans le domaine public.

Tenez, ce qui condamne encore le monopole, c'est ce que M. Queyranne nous disait hier soir, sans se rendre compte, apparemment, de l'énormité de son propos.

M. Michel Péricard, rapporteur. C'est fréquent !

M. Gabriel Domenech. « En opposant T.F. 1, devenue privée, à Antenne 2, tenue d'assurer un service public, disait-il, vous allez condamner la chaîne d'Etat à perdre son auditoire. »

Autrement dit, pour sauver l'auditoire d'Antenne 2, qui risque de préférer les programmes de T.F. 1, il ne faut surtout pas que T.F. 1 soit meilleure qu'Antenne 2 !

Cela nous rappelle cette invitation ferme faite il y a une dizaine d'années aux présidents des trois sociétés de programme par le haut conseil de l'audiovisuel, à la demande du Premier ministre : « Faire, le samedi soir, une télévision qui incite les gens à sortir de chez eux. »

Et M. Marcel Jullian - votre conseiller, monsieur le ministre - qui raconte la chose, conclut : « En d'autres termes, pour sauvegarder les recettes des cinémas, théâtres et autres lieux, on nous demandait de proposer un mauvais programme sur les trois chaînes, et forcément un programme fait tout exprès puisque, ce soir-là, toute retransmission était interdite. »

Voilà à quelles aberrations conduit la politique étatique dans le domaine de la télévision. Et voilà pourquoi nous sommes pour la plus large liberté, une liberté au bout de laquelle vous nous dites ne pas vouloir aller par prudence, ce que nous voulons bien accepter, mais aussi pour maintenir deux formules en matière audiovisuelle : le secteur public et le secteur privé.

Jusqu'à quand ? Tout est là. C'est même la grande question qui se pose depuis 1974, pour ne pas dire plus : société de libre entreprise ou société de semi-liberté dans laquelle les entreprises privées doivent se battre avec leurs propres moyens contre les entreprises soutenues par l'Etat ?

Nous acceptons aujourd'hui, monsieur le ministre, votre projet de loi. Nous l'acceptons parce qu'il marque à nos yeux la première étape d'un changement auquel nous sommes fortement attachés, mais nous espérons pouvoir franchir avec vous bien d'autres étapes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Bernard Schreiner. Barrot le cactus !

M. Jacques Barrot. Votre texte, monsieur le ministre, constitue pour mes amis du groupe U.D.F., dont je suis le premier porte-parole, une démarche novatrice et de liberté, car elle nous paraît sous-tendue par trois idées justes : une déréglementation mesurée et progressive des télécommunications ; un rééquilibrage du système audiovisuel entre secteur public et secteur privé ; enfin, la mise en place d'une institution régulatrice de l'ensemble.

Ces trois orientations recueillent notre accord.

Concernant les télécommunications, nous approuvons l'adoption d'une logique de concurrence.

Il était nécessaire de supprimer le double monopole de la D.G.T. et de T.D.F., source de gaspillages et peut-être plus encore, à mon sens, frein à la mise en valeur des innovations.

M. Bernard Schreiner. Cela leur fera plaisir !

M. Louis Mexandeau. Quels gaspillages ? Il faut le dire !

M. Michel Palchat. Taisez-vous, monsieur Mexandeau !

M. Jacques Barrot. J'ai bien dit, monsieur Mexandeau, qu'il pouvait y avoir - et ce débat le montre - des gaspillages. Aucune organisation n'en est jamais à l'abri. J'ai ajouté qu'il y avait surtout des freins à l'innovation. Je le maintiens, avec toute la sérénité et l'objectivité dont je m'efforce de ne jamais me départir.

M. Louis Mexandeau. Monsieur Barrot, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Barrot. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Mexandeau. Je vous remercie, monsieur Barrot, de me permettre de vous interrompre.

Il faut laisser aux mots leur signification et leur valeur. Vous avez employé les vocables de frein et de gaspillage, s'agissant notamment de la direction générale des télécommunications. J'ai été responsable de cette administration pendant cinq années, et je puis dire que les gains de productivité de ce secteur public ont été parmi les plus rapides du monde, sinon les plus rapides. Aujourd'hui, par agent rapporté au nombre de lignes qu'il a charge d'exploiter, ce sont les télécommunications françaises qui sont les plus performantes.

M. Michel Péricard, rapporteur. M. Barrot n'a pas dit le contraire !

M. Louis Mexandeau. Vous parlez de freins. Je vous répondrai simplement que, pour ce qui est de la qualité de service du téléphone, le taux de numérisation est supérieur à 50 p. 100 en France, alors que dans aucun pays au monde il n'atteint 10 p. 100. Et pour la télématique, où notre expérience est aujourd'hui enviée après avoir fait beaucoup de sceptiques, pour la carte à mémoire et les autres technologies, nous sommes au faite.

Nous avons ainsi l'exemple d'un service public qui sait être efficace, productif et performant. Les mots que vous avez employés sont donc inadéquats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Barrot. Monsieur Mexandeau, je m'associe à l'hommage que vous avez rendu à notre administration, comme l'a d'ailleurs fait M. Gérard Longuet.

Cela dit, dans la vie d'un pays, il y a un temps pour tout. Il y a sans doute eu un passage obligé par le monopole. C'est probablement grâce à lui que nous avons eu une industrie du téléphone exportatrice. Vous y avez contribué, comme d'autres ministres, dont M. Gérard Longuet a cité la liste hier. Mais vous ne me contredirez pas si je dis que lorsque deux monopoles sont appelés à se chevaucher, il existe à un moment donné un risque de gaspillage.

M. Michel Péricard, rapporteur. Absolument !

M. Jacques Barrot. Peut-être ma formulation n'était-elle pas suffisamment précise...

M. Michel Péricard, rapporteur. Elle était parfaite !

M. Jacques Barrot. ...mais nous pouvons, me semble-t-il, arriver sur ce point à un consensus.

Il y avait nécessité aussi d'offrir à la D.G.T. la possibilité de développer une politique d'entreprise et, je le dis tout net, nous approuvons pleinement la distinction des fonctions réglementaires et des fonctions de prestations de services.

J'ajoute que la rapidité des mutations techniques exige un cadre juridique souple. Refuser toute déréglementation, ce serait courir le risque de voir un écart toujours croissant se creuser entre le droit et la technique et de ne pouvoir jamais le réduire, au risque de mettre en danger notre société de droit. Grâce à la nouvelle loi, le droit devrait marcher du même pas que la technique.

Le processus engagé, monsieur le ministre, a le mérite de la progressivité. Vous avez prévu une démarche en deux étapes, et vous évitez ainsi certaines incohérences et certains déséquilibres.

Notre accord porte, en deuxième lieu, sur le rééquilibrage entre secteur privé et secteur public.

Ce rééquilibrage de l'ensemble audiovisuel français peut permettre une meilleure émulation et stimuler la qualité. Les brumes de la polémique qui a entouré le choix de T.F. 1 pour la privatisation ont sans doute masqué quelque peu l'intention poursuivie. Partant d'un déséquilibre réel au profit du secteur public, la loi entend créer un équilibre et non un déséquilibre en sens inverse. Dans notre esprit, ce rééquilibrage entre public et privé doit se faire en faveur de la promotion de l'ensemble.

Il ne s'agit pas, en cette affaire, de satisfaire à une prétention dogmatique fondée sur l'idée que le secteur privé est d'emblée supérieur en efficacité au secteur public. Il s'agit, comme dans toutes les organisations modernes, de promouvoir une diversité équilibrée pour obtenir l'émulation optimale fondée sur la compétition pour répondre aux besoins du public.

Enfin, notre troisième sujet de satisfaction réside dans la mise en place d'une nouvelle instance de régulation. En effet, la déréglementation comme la privatisation n'impliquent nullement l'absence de régulation. Bien au contraire, si l'on veut qu'elle permette à toutes les initiatives de se manifester, si l'on veut éviter le retour déguisé de l'Etat et de la politique sous le masque de la déréglementation, il faut que la régulation de l'ensemble soit l'œuvre d'une instance autonome qui, à son tour, devienne source d'un consensus national en progression.

J'ai considéré pour ma part que la création de la Haute Autorité avait, à cet égard, représenté un progrès. Aujourd'hui, la C.N.C.L. est appelée à jouer un rôle beaucoup plus actif et cohérent.

Un des grands mérites du projet de loi est d'avoir donné à cette commission des moyens et des compétences capables de fonder son autorité. Je suis de ceux qui considèrent que sa composition initiale était sans doute mieux équilibrée que celle résultant du texte du sénat. Mais l'essentiel demeure : aux côtés d'hommes venus de différents horizons politiques, la présence de hauts magistrats, de personnalités qualifiées fonde l'autorité réelle dont cette commission aura besoin pour mener les tâches qui vont lui être confiées.

Certains d'entre nous ont paru redouter que vous ne donniez, monsieur le ministre, trop de tâches à cette commission. Mais c'est l'intérêt majeur, de la C.N.C.L. à mon sens que de disposer de blocs de compétences qui en font une instance de régulation à l'image de celles des grandes démocraties modernes.

Avec vous, monsieur le ministre, nous faisons un très grand pari pour la France, celui que la C.N.C.L. consacrerait la séparation de la communication et du pouvoir politique et qu'elle permettra d'opérer les dérèglements inéluctables et les privatisations souhaitables dans la transparence et dans l'indépendance. Oui, la C.N.C.L. est l'une des pierres d'angle d'un véritable renouveau démocratique.

Après ces points d'accord, monsieur le ministre, je voudrais non pas exprimer des désaccords, mais vous faire part de notre vigilance à l'égard de trois enjeux car, s'ils n'étaient pas vraiment pris en compte, cela pourrait remettre en cause les avancées décisives d'aujourd'hui.

Le premier enjeu est celui d'une complémentarité entre secteur privé et secteur public afin de promouvoir la qualité, je veux dire la création. Pour cela, il faut d'abord laisser au secteur public ses chances face au secteur privé.

M. Bernard Schreiner. Le problème est là !

M. Jacques Barrot. Une grande chaîne publique de qualité n'est pas une chaîne officielle, étouffant sous des obligations dites de service public.

M. Michel Péricard, rapporteur. Comme celles que les socialistes veulent leur donner !

M. Jacques Barrot. La véritable obligation du secteur public est bien plutôt d'offrir des références afin d'obliger l'ensemble du système à viser le plus haut possible. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. Votez contre la loi, alors !

M. Jacques Barrot. Encore faut-il pour cela tenir compte des exigences financières incontournables qu'implique la recherche de la qualité. Autrement dit, et c'est là mon premier souci, le Gouvernement a-t-il bien prévu les problèmes financiers de la période de transition ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. Bonne question !

M. Jean-Jack Queyranne. Il est inconscient, le Gouvernement !

M. Jacques Barrot. Mes chers collègues, par principe, je n'interromps guère les orateurs de l'opposition et je souhaiterais, surtout si vous pensez que les questions que je pose et le dialogue que j'essaie d'instaurer avec le Gouvernement sont fondés, que vous me laissiez poursuivre.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est intéressant, en effet !

M. Jacques Barrot. Le secteur public a par nature vocation à être alimenté par la redevance. Encore faut-il qu'une baisse de ressources publiques ne le pousse pas, pour faire face aux exigences de la qualité, à se lancer dans la chasse à la publicité, car cela risque de déséquilibrer l'ensemble, notamment au détriment d'une presse écrite qui ne pourrait plus trouver les moyens d'assurer sa vie quotidienne, déjà difficile.

MM. Jean Le Garrec et Jean-Pierre Worms. Eh oui !

M. Jacques Barrot. La part de la télévision sur le marché publicitaire français est d'environ 16 p. 100. Elle pourrait atteindre celle qu'elle occupe dans des pays comme la Grande-Bretagne, soit plus de 30 p. 100. Si cette expansion se fait sur un marché en rapide progression, pas de problème ; mais, si le marché était en faible progression, l'écrit risquerait de souffrir gravement...

M. Bernard Schreiner. Tout à fait !

M. Jacques Barrot. ... d'autant qu'une certaine déssectorisation inéluctable de la publicité pourrait priver certains organes de presse des grands annonceurs.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est vrai !

M. Jacques Barrot. C'est pourquoi, monsieur le ministre, cette période de mise en place exige que le Gouvernement fasse preuve de prudence pour maintenir des ressources publiques suffisantes, et de vigilance pour réguler momentanément la répartition des ressources. Ce point me semble capital. C'est pourquoi des amendements ont été déposés afin de plafonner provisoirement les ressources publicitaires du secteur public non pour l'affaiblir...

M. Bernard Schreiner. C'est contradictoire !

M. Jacques Barrot. ... mais pour s'assurer qu'il sera soutenu.

Même si les Français manifestent une certaine impatience à voir limiter leur contribution financière...

M. Pierre Mauger. Et une impatience certaine ! les Français en ont « ras le bol » de payer !

M. Jacques Barrot. ... il faut, avec courage, leur expliquer les vrais enjeux : la qualité a un coût ; la France ne peut pas prendre le risque d'une télévision médiocre.

Enfin, le secteur public a besoin d'une suffisante autonomie de gestion pour faire ses preuves : il devra être progressivement dégagé des contraintes que représentent notamment pour lui les commandes obligatoires à la S.F.P.

Secteur public et secteur privé doivent se mesurer à armes égales. Et, bien entendu, la haute idée que nous avons du secteur public ne signifie pas pour autant que le secteur privé serait voué à la médiocrité.

Au lieu de multiplier obligations et interdictions dissuasives pour l'innovation, on a préféré faire confiance à l'émulation en instituant - et M. le ministre c'est aussi à votre actif - une sorte de concours que devra organiser la Commission nationale de la communication et des libertés afin de comparer des projets qui auront été conçus avec toute la liberté désirable. A cet égard, les critères de sélection des projets signifieront en quelque sorte la charte de nos ambitions en matière culturelle.

Notre deuxième souci, monsieur le ministre, est relatif à la pluralité nécessaire pour fonder et garantir l'objectivité de l'information. Après s'être délivré d'un monopole public qui rendait ce secteur étroitement tributaire des aléas et des humeurs politiques, ce n'est pas le moment de laisser se constituer d'autres dominations. La tâche est délicate. Il est vrai que la jonction entre les médias écrits et les médias audiovisuels permet d'atteindre la masse critique nécessaire pour mobiliser assez de ressources et d'intelligence. Il n'est pas question de multiplier les interdictions trop tatillonnes.

Pourtant, l'information libre ne peut grandir que sur le terrain d'un authentique pluralisme.

M. Jean-Jack Queyranne. Sage propos !

M. Jacques Barrot. Comment résoudre cette contradiction ? Nous voilà au cœur du débat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons œuvré au sein de notre commission pour poser les jalons d'une politique anticoncentration qui préfère l'efficacité, au risque de paraître modeste.

Si l'article 45 se veut directement normatif en plaçant des garde-fous infranchissables, l'article 33 se veut incitatif : il oriente la démarche de la commission nationale en lui laissant la liberté d'appréciation qui sera finalement le meilleur gage d'efficacité.

Autant d'indications qui doivent aider la commission à dégager une jurisprudence non seulement pour sanctionner des abus de position dominante mais aussi pour favoriser le pluralisme sous toutes ses formes.

Le pluralisme ne s'édicte pas, il est le fruit d'une action persévérante pour faire passer dans notre vie nationale de nouvelles habitudes.

Le rôle fondamental de la commission est d'édicter une charte de principes fondant une jurisprudence souple et évolutive, telle que la F.C.C. a su le faire, en fonction des muta-

tions techniques, en étant à l'écoute d'un monde en perpétuel mouvement, en décelant les anomalies et les imperfections et, enfin, en régulant autant dans le sens de la sanction que dans celui de l'incitation.

Nous veillerons à ne pas manquer les rendez-vous européens. Il est en effet certain que la suppression des monopoles étatiques ne suffit pas, à elle seule, à assurer un nouvel élan à notre production. Il faut bien se dire que si nous voulons stimuler la qualité, il faut un vrai marché commun de l'image, seul garant et seul vrai soutien d'une production nationale et européenne à part entière.

Pourtant des méfiances demeurent. Comment faut-il expliquer que la France ne participe pas au programme pan-européen baptisé « Europe TV » destiné à préparer le programme que pourra diffuser sur toute l'Europe le satellite Olympus ?

Cet exemple, monsieur le ministre, manifeste l'urgence d'une politique audiovisuelle à dimension européenne. En effet, je suis de ceux qui estiment nécessaire de constituer au sein de l'espace européen de puissants groupes multimédias pour rivaliser avec les groupes américains et japonais, et d'offrir aux téléspectateurs assez de sources d'informations pour n'être prisonniers d'aucune. Il en va, comme vous l'avez très bien dit, de notre identité culturelle, enjeu fondamental dans un monde où, moins nombreux, nous devons être plus rayonnants, et de notre idéal démocratique dans un monde qui en a le plus grand besoin.

Monsieur le ministre, votre démarche ouvre la voie vers cet horizon. Il vous faudra beaucoup d'ardeur pour la poursuivre, mais notre confiance ne vous fera pas défaut. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. J'invite les intervenants à respecter leur temps de parole.

M. Gilles de Robien, rapporteur pour avis. Ils sont interrompus 1

M. le président. Les interruptions sont décomptées. La parole est à M. Charles Fiterman.

M. Charles Fiterman. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la liberté de communication - c'est le sujet dont nous avons à traiter dans ce débat - ne cesse et ne cessera de grandir dans la vie de chacun comme dans celle du pays. Or le Gouvernement nous impose de traiter de ce sujet aussi grave en plein mois d'août, dans des conditions qui ne permettent ni un déroulement satisfaisant des travaux, ni une bonne attention de l'opinion publique. Enfin, pour couronner le tout, si j'ose dire, nous avons « dans le dos » le trop fameux article 49-3. Ce n'est pas un débat, c'est un escamotage. Ce n'est pas de la démocratie, c'est sa caricature !

Certes, on a rappelé que c'est un 4 août, et de nuit, qu'une assemblée française a prononcé l'abolition des privilèges. Mais c'était en 1789 ! Et aujourd'hui - triste façon de marquer cet anniversaire - ce n'est pas une nouvelle abolition de privilèges que vous nous proposez, mais, au contraire, la consolidation, la généralisation du privilège des détenteurs de capitaux de disposer directement des grands moyens modernes de communication et d'en user à leur guise, pour le service de leurs intérêts privés au mépris de l'intérêt public et national.

Car c'est bien là l'objectif du projet de loi qui nous est soumis.

Pour tenter de le justifier, monsieur le ministre, vous mettez en avant l'évolution des technologies de la communication, l'impossibilité de se couper de l'environnement international, la nécessité de sortir d'un étatisme étouffant, les carences, les régressions, et parfois les déficits de la télévision actuelle. Il est difficile de faire mieux en matière de mélange de bons prétextes et de mauvaises raisons, de vrais problèmes et de fausses solutions !

Tout d'abord, parlons du service public. Le développement en France des matériels et des installations téléphoniques, ceux de divers supports modernes des télécommunications, ainsi que de la radio et de la télévision - lesquelles ont mis dans le passé de remarquables réalisations à leur actif et se sont ainsi façonné des traits originaux, un visage à la française - bref, tous ces acquis technologiques, industriels, artistiques, sont dus avant tout à des entreprises et à des services publics. On les doit à la conjonction, à la cohérence des

efforts faits par des entreprises et des services comme T.D.F., la D.G.T. et les industries de l'électronique, la S.F.P. et les sociétés de diffusion.

A l'heure où l'on voudrait faire croire que le service du capital est synonyme d'efficacité et de liberté, il convient de rappeler qu'il vaut à notre pays trois millions de chômeurs, la liquidation injustifiée d'innombrables activités, de nouveaux pauvres, des injustices criantes, le développement de l'arbitraire et des violences dans les rapports sociaux. Cela doit être sans cesse remis en mémoire, et pas pour un hommage funèbre.

Cela dit, nous nous trouvons aujourd'hui devant un double problème.

En premier lieu, de multiples et extraordinaires moyens de création et de diffusion des images et des sons se développent et vont continuer de se développer. Ils peuvent être de formidables points d'appui pour le progrès culturel, pour une démocratie s'épanouissant dans des formes nouvelles. Cela rend caduques certaines structures comme le monopole d'Etat en matière de télévision. Cela appelle une rénovation profonde des formes, des instruments, des contenus du service public. Les choses ne peuvent ni ne doivent rester en l'état.

Mais, en second lieu, prenant déjà prétexte de cette situation, les dirigeants du pays se sont orientés depuis des années vers des modifications du paysage audiovisuel qui tournent le dos aux véritables exigences de la modernité. Car, sur le fond, vous n'inventez rien, monsieur le ministre, et vous l'avez dit vous-même d'ailleurs. Vous continuez.

Au-delà de l'introduction de la publicité en 1967-1968, c'est dès 1974, avec le démantèlement de l'O.R.T.F., que s'est organisée la pénétration de plus en plus marquée dans le secteur de la télévision des règles et des méthodes du marché capitaliste, tandis que le pouvoir politique renforçait sa tutelle. Il n'y a pas contradiction entre les deux. C'était M. Giscard d'Estaing qui présidait à l'époque, un ami à vous, monsieur le ministre, me semble-t-il ?

Après 1981, et c'est bien dommage, cette orientation s'est poursuivie jusqu'à aboutir - et ce fut un saut qualitatif - à la création en France de la première chaîne de télévision placée directement dans les mains des financiers.

Vous nous parlez aujourd'hui, monsieur le ministre, d'étatisme, de régression de la création française, de coûts injustifiés et de déficits. Cependant ces carences réelles, auxquelles il faut ajouter l'ostracisme anticommuniste dont vous ne parlez pas, ne sont pas imputables au service public, mais au contraire aux mises en cause et aux dégradations imposées au service public par une politique tendant à faire prévaloir peu à peu le service et les lois de l'argent.

Cela m'autorise à vous dire, monsieur le ministre, lorsque vous faites le procès de la télévision actuelle qu'il faut savoir balayer devant sa propre porte. Toumez-vous donc d'abord vers vos propres amis et vers vous-même. L'étatisme, c'est le vôtre ! Le recui de la création, vous l'avez voulu ! Les discriminations, les privilèges et les complaisances coûteuses, vous en avez pris largement votre part ! Les déficits, c'est vous !

Pour en avoir confirmation, il suffit d'observer ce qui se passe depuis le 16 mars. Vos proclamations sur la liberté de la communication, vous aviez et vous avez toute latitude pour les mettre en œuvre ! Au lieu de cela, tout continue et tout s'aggrave. Le modèle audiovisuel que vous prônez fonctionne déjà en matière d'information : c'est la liberté, pour ceux qui acceptent ou défendent la cohabitation paisible dans la gestion des affaires du capital, de faire connaître leur position et de s'exprimer. Et pour les autres, pour ceux qui refusent de se soumettre à la loi d'airain du chômage et de l'austérité, en particulier pour les communistes, c'est le bâillon ! Le voilà, le vrai visage de votre liberté à sens unique ! Voilà qui éclaire, plus que cent discours ! Voilà la vraie nature de votre démarche !

Loin de moi l'idée de nier la cohérence globale de votre démarche, même si vous semblez parfois jouer les apprentis sorciers. Vous accuser de bâcler l'ouvrage, ce serait laisser entendre que l'on est mieux placé pour faire quant au fond la même chose. Or, c'est sur le fond que porte notre critique.

Le cadre audiovisuel actuel craque de toutes parts, sous la pression des technologies, des aspirations des gens et aussi du mouvement des connaissances et des luttes. Le contrôle étatique direct a perdu de son efficacité. Les forces du capital et leur pouvoir cherchent donc à se doter de nouveaux moyens de maîtriser directement un secteur dont le

rôle économique, financier et politique ne cesse de grandir. Comme dans d'autres domaines, le capital cherche à adapter les structures, les méthodes et les hommes à cet objectif ; à faire sauter ce qui lui fait obstacle, en particulier le service public. Vous avez décidé de franchir une nouvelle et importante étape dans le processus engagé depuis douze ans, en renforçant et en généralisant dans tout le secteur de la communication audiovisuelle les règles de la commercialisation capitaliste, et en premier lieu, celle de la priorité à la rentabilité financière.

Mais les intérêts de l'argent heurtent profondément les intérêts du public, les intérêts de la nation. Votre choix est lourd de conséquences pour l'industrie, la culture, la démocratie française.

Votre projet, monsieur le ministre, pose en principe le droit pour chacun de disposer de moyens de communication audiovisuelle, de s'exprimer par ces canaux dans le respect du pluralisme des courants d'opinion. Mais il n'y a pas une seule personne de bon sens dans ce pays qui ne sache que l'établissement et la mise en œuvre de ces moyens de communication coûtent cher, très cher. Dès lors, dans cette prétendue course libre dont vous donnez le signal du départ, seuls gagneront ceux qui ont beaucoup d'argent.

Vous établissez le triomphe de l'affairisme. Vous visez à la constitution d'empires multimédias, prolongeant les empires de presse ou se conjuguant avec eux, en multipliant, en proportion des moyens nouveaux à leur disposition, les méfaits de ceux-ci contre la liberté des citoyens.

C'est si évident d'ailleurs que votre majorité éprouve le besoin de prévoir quelques garde-fous contre cette orientation désastreuse. Dans ces précautions de langage, je vois pour ma part la nécessité de tenir compte des sentiments du pays et l'intérêt de disposer de points d'appui pour les luttes de demain. Car, en elles-mêmes, ce ne sont que des protections de papier, dont on peut mesurer l'efficacité, plutôt l'inefficacité, à la manière dont M. Hersant a pu déjà, dans le secteur de la presse, se moquer des lois en vigueur pour constituer son empire.

Au reste, la manière dont le service public est traité ou plutôt maltraité, dans le projet de loi est significative. La pauvreté de la partie qui lui est consacrée saute aux yeux. Dès l'article 1^{er}, il est défini comme une limitation de la liberté de communication, ce qui est tout de même un comble ! Il devient ainsi l'exception et non plus la règle, une sorte d'homme de peine chargé d'exécuter ce que l'on considère comme des corvées non rentables, mais auxquelles on ne peut pas, politiquement ou socialement, se soustraire.

Que l'on ne vienne pas nous parler d'équilibre utile et satisfaisant entre public et privé. Cela relève de l'illusion quand les pressions conjuguées des fournisseurs de publicité, des financiers à la tête d'entreprises de communication et des gouvernements font reculer à l'intérieur même du secteur public les règles du service public au bénéfice de la loi de l'argent, comme c'est le cas depuis quelques années.

Cela devient carrément une mauvaise farce quand vous décidez d'amputer le secteur public d'une chaîne comme T.F. 1 en vous livrant à un véritable détournement du patrimoine national, quand vous voulez laisser en place un secteur public affaibli et privé de ressources importantes - parce que ce sera le cas - soumis à des tutelles renforcées, cerné de toutes parts par un secteur privé imposant ses lois.

On ne connaît d'ailleurs vraiment ni les règles de fonctionnement des sociétés privées ni les cahiers des charges des sociétés de programme, puisqu'ils seront fixés par décret. Comment, par exemple, ne pas être profondément inquiets quand on lit, dans le projet de loi, que les recommandations et observations prévues pour non-respect du pluralisme s'adresseront au secteur public mais non au secteur privé, que les dispositions prévues pour les campagnes électorales concerneront un secteur public réduit à une chaîne et demie tandis que le secteur privé se verra infliger des recommandations ? Curieuse campagne électorale qu'on nous prépare !

Non décidément, la liberté et l'affairisme ne vont pas ensemble. Par contre, l'affairisme se conjugue parfaitement avec l'étatisme. Car, bien loin de signifier un recul de celui-ci, la fameuse Commission nationale de la communication et des libertés va, en fait, constituer une super-autorité administrative, un véritable monstre bureaucratique concentrant entre ses mains, de façon dangereuse, des pouvoirs exorbitants, aussi bien éditoriaux que techniques, ou industriels, ou encore juridiques. En raison même des modalités de désigna-

tion de ses membres, elle n'aura rien à refuser ni aux forces de l'argent ni au pouvoir politique. Elle représente en fait pour ceux-ci un paravent plus commode, mieux adapté que la tutelle directe, pour opérer une nouvelle régulation autoritaire, à leur bénéfice, de l'ensemble du secteur des télécommunications et de la communication audiovisuelle. Vous l'avez d'ailleurs confirmé vous-même, monsieur le ministre, en disant que la C.N.C.L. aurait vocation à réglementer l'ensemble du secteur de la communication. Et M. le ministre Longuet a parlé de gardien - peut-être voulait-il dire de garde-chiourme ! L'étatisme pourfendu en paroles va se trouver consolidé dans les faits, voilà la réalité.

Parlons encore de l'enjeu économique et industriel. Vous avez évoqué à nouveau la « guerre des images » déjà déclenchée à l'échelle internationale, et l'impossibilité d'y faire face avec une stratégie de la ligne Maginot. Sans doute, mais je ne vois personne qui propose une telle stratégie dans ce pays. Par contre, la réponse que nous propose le Gouvernement est, elle, affligeante. Cela revient à signer sans se battre l'armistice aux conditions de l'adversaire et chercher à collaborer avec lui pour obtenir peut-être quelques miettes du pillage.

Il ne faut pas raconter d'histoires. Renoncer à certains points d'appui industriels, à certaines de nos productions, à développer nos propres modèles, inciter les entreprises françaises à conclure des alliances hasardeuses dominées par les multinationales américaines, et parfois allemandes, et dans lesquelles elles sont en position de faiblesse, tout cela ne peut conduire qu'à des reculs et à des abandons industriels, à une dépendance accrue de notre pays, et aussi à des pertes d'emploi par rapport aux possibilités dans ce secteur en expansion.

Il n'y a là rien de fatal.

Comment ne pas avoir en mémoire les expériences d'Airbus ou d'Ariane ? Si ces expériences sont fructueuses, n'est-ce pas parce qu'il y a eu au point de départ de ces coopérations européennes et comme contributions à leur succès une volonté industrielle française, la recherche et le développement de nos atouts originaux, appuyés sur des sociétés publiques, nationales ? Pourquoi ne pas envisager une sorte d'Airbus de la communication audiovisuelle ? Mais c'est malheureusement en sens inverse que s'oriente votre politique, monsieur le ministre.

Je sais bien qu'il y a la décision récente de réaliser le satellite de diffusion directe TDF 1. Cette décision est, dans son principe, positive et je m'en réjouis. Mais tout de même, combien de tergiversations, de réticences se sont exprimées, et comment perdre de vue le flou, les hypothèques qui pèsent encore, notamment à propos de TDF 2, sur l'avenir du projet ? Comment ne pas voir les blocages opposés au câblage, le quasi-abandon de la fibre optique ? Comment ne pas mesurer le caractère nocif de la stratégie d'alliance choisie par la C.G.E. ?

On connaît cette question : « La France ne sera-t-elle, demain, rien d'autre qu'une succursale de l'hypermarché des images internationales et aussi des technologies et des productions », dominé par les Etats-Unis ? Les choix que vous faites y poussent notre pays, monsieur le ministre. Ils font l'impasse sur nos marges d'autonomie, sur la valorisation de nos atouts dans le cadre de coopérations internationales nouvelles, qui sont possibles et, en effet, tout à fait nécessaires.

Et cela m'amène enfin à l'enjeu culturel, qui n'est pas le moins important. Les conséquences de l'orientation actuelle peuvent être en ce domaine tout simplement meurtrières.

Tout les gens sérieux le savent et le disent, la course à la rentabilité financière à tout prix, la concurrence sauvage conduisent à l'uniformisation et au rabaissement des programmes, au recul de la création originale, en premier lieu française. C'est le piège pour les téléspectateurs : plus de chaînes et moins de plaisir, moins de choix réel.

Déjà, les ravages de cette orientation se sont fait sentir, on l'a dit. Ce que vous proposez, c'est de tout mettre en place pour que cela s'aggrave lourdement et vite.

Sans revenir sur tout, je dirai que le plus significatif, le plus destructeur à cet égard, c'est la mise en cause du statut, des moyens, du rôle, des équipes de la Société française de production.

Là non plus, les précautions auxquelles vous êtes contraint dans le texte ne changent pas la nocivité de l'orientation de fond. Qui va fournir, où, et comment, nos munitions françaises de qualité pour la « guerre des images » ? Quels

signaux, quelles informations, au sens large, s'opposent à ce qui viendra de l'extérieur sans obstacle dans ce pays offert ? Vous rabâchez un argument : le prix. Je veux en dire un mot après M. Barrot qui, avec son talent habituel, s'est livré à ce propos à un exercice plutôt difficile. Nous ne nions pas la nécessité d'améliorer les structures, les gestions des sociétés publiques, de rechercher la qualité au meilleur prix. Mais attention à la démagogie, attention à la culture française.

Oui ou non, la télévision est-elle devenue un des véhicules essentiels par lesquels se maintiennent et se nourrissent l'imaginaire des gens de ce pays, l'identité française ? Oui ou non, la création audiovisuelle est-elle devenue l'un des champs vivants de la création culturelle ? Oui ou non, avoir une communication française constitue-t-il une condition primordiale de notre indépendance culturelle et politique ?

La réponse est oui, en tout cas à nos yeux. Dès lors, nous disons qu'il faut savoir en évaluer le coût, en payer le prix réel, comme on demande aux Français de payer - et au-delà - le prix de la défense nationale, de la justice ou de la sécurité civile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*) Et ce qui est vrai pour la télévision l'est pour le cinéma.

Sinon, c'est la capitulation culturelle, c'est la braderie, c'est une France sans mémoire, sans génie, pasteurisée, banalisée dans un monde capitaliste soumis au modèle américain.

Par-delà bien d'autres aspects de votre projet qu'il faudrait évoquer, comme l'avenir des personnels qui sont, à juste titre, inquiets pour leur emploi, leurs droits, et qui peuvent être assurés de notre solidarité de lutte, c'est peut être dans ce Sedan culturel qu'il faut voir l'aspect le plus grave, le plus lourd de menaces, de votre politique. En fait, cette politique audiovisuelle s'inscrit dans une stratégie générale : adapter, remodeler la France en s'en prenant non seulement aux droits des travailleurs mais à des éléments, à des points d'appui essentiels de la démocratie française, à des acquis originaux qui ont donné à notre pays son visage, son renom, tout cela pour essayer de garantir aux forces de l'argent une domination durable.

Voilà, en définitive, monsieur le ministre, la raison de fond de l'opposition totale, absolue, du groupe communiste à votre projet. Nous le combattons ici, nous le combattons demain dans le pays avec tous ceux et celles que cela concerne.

Nous le ferons d'autant plus que d'autres solutions existent, des solutions qui expriment la véritable modernité.

Le bouleversement des technologies de la communication constitue une chance extraordinaire. Leur diversification, leur efficacité accrue portent à un niveau qualitatif nouveau les possibilités qui peuvent être offertes à chacun d'entendre, de connaître, de parler, de créer, d'intervenir, de dialoguer.

Pour aller en ce sens, nous disons qu'il faut refuser aussi bien l'emprise du pouvoir que les dictats de l'argent. Ni téléfric, ni télé d'Etat, c'est une télévision de liberté, à la française, qu'il faut promouvoir.

Cela suppose, selon nous, que l'activité de communication audiovisuelle ne soit traitée ni comme une quelconque marchandise ni comme un matériau de propagande, mais comme une activité spécifique comportant une responsabilité publique et nationale, des missions d'intérêt public et national.

Ces missions, qui pourraient s'inscrire dans une sorte de code de la communication audiovisuelle, et prendre force de loi, devraient à notre avis, répondre à quelques exigences essentielles :

Premièrement, garantir et développer les pluralismes culturels, régional, social, de telle sorte, par exemple, que les téléspectateurs ne soient pas dans cette situation où ils n'ignorent rien de la dernière horreur survenue la veille à l'autre bout de la planète mais ne peuvent connaître la réalité de la vie dans leur propre pays, des soucis, des espoirs et des luttes des gens ;

Deuxièmement, dispenser des programmes diversifiés de qualité, qui ne se limitent pas à la rediffusion des sous-produits venus d'ailleurs, mais intègrent la richesse des créations de tous les pays, en donnant toute sa place à la création française ;

Troisièmement, assurer une information honnête et libre, qui ne se limite pas à servir des intérêts partisans, à rabâcher les vieux dogmes de la gestion capitaliste, mais reflète la

diversité des courants de pensée et d'opinion en France en mettant un terme à l'exclusivité et à l'acharnement anticomunistes ;

Quatrièmement, enfin, l'égalité d'accès des citoyens aux différents services.

Ces missions et règles de service public, dont nous sommes prêts à discuter le contenu moderne et démocratique avec tous ceux qui le souhaitent, devraient s'imposer à toute entreprise de communication audiovisuelle quelle qu'elle soit, publique ou privée, même si des différenciations sont à faire entre les niveaux national et régional ou local. S'il doit y avoir pluralisme des structures et émulation, alors les chances devront être égales.

Naturellement, nous pensons que cette communication audiovisuelle, porteuse de liberté, doit être promue tout particulièrement par un secteur public solide, dynamique, désétatisé, décentralisé, disposant d'une réelle autonomie de gestion, de ressources stables fondées à la fois sur une redevance suffisante - attention à la démagogie dans ce domaine - sur un niveau raisonnable de publicité et sur la juste prise en charge par l'Etat des obligations qui sont les siennes ; un secteur public à même d'investir dans les technologies nouvelles, les plus compétitives, dans la recherche et la formation, fondant enfin sa gestion sur des critères plus larges et plus efficaces que la seule rentabilité financière du capital.

Nous sommes décidés à pousser la réflexion sur tous ces points, à poursuivre la discussion avec tous les intéressés et à agir concrètement sans attendre.

Mais, dans le même temps, et c'est à nos yeux une dimension essentielle de l'avenir, nous sommes favorables au développement de moyens de communication audiovisuels diversifiés, décentralisés, à l'initiative de salariés et de leurs comités d'entreprise, des habitants d'une cité, d'un quartier, d'une ville et de leurs associations, des collectivités territoriales. Et ce développement doit se faire, en particulier, grâce au câblage faisant appel à la fibre optique et à des dispositions financières ou fiscales qui permettront à ces initiatives d'échapper à la tutelle des financiers comme à celle de l'Etat. En effet, « secteur privé » ne doit pas être forcément synonyme d'« affairisme financier ». Il y a là un champ nouveau de liberté, une dimension nouvelle pour une démocratie moderne, auxquels nous sommes décidés à consacrer nos efforts.

Rien ne serait pire qu'une société d'assistés audiovisuels...

M. Gilles de Robien, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Charles Fiterman. ... tenus en laisse par une caste dirigeante.

Nous préférons des hommes et des femmes « communicants actifs » parce que c'est déjà, et ce sera de plus en plus demain, une condition pour être des citoyens majeurs.

Notre combat contre votre politique audiovisuelle, monsieur le ministre, nous le situons donc bien sur le terrain de la liberté, de la modernité, de l'avenir.

Dans un texte d'une extraordinaire clairvoyance, Bertold Brecht écrivait en 1932 à propos de la radio : « Il faut la transformer d'appareil de distribution en appareil de communication... non seulement [pour] faire écouter l'auditeur, mais le faire parler, ne pas l'isoler mais le mettre en relation avec les autres... transformer les informations données par les gouvernements en réponses aux questions des gouvernés... [faire en sorte] que le public soit non seulement éduqué, mais qu'il soit lui-même éducateur. » Et constatant déjà la volonté d'éliminer de la radio des pans entiers de la réalité, Brecht posait la question : « Pourquoi ne pas opposer aux puissances de l'élimination l'organisation des éliminés ? »

Croyez bien, monsieur le ministre, que nous allons nous inspirer de cette réflexion d'une actualité saisissante.

Nous sommes et serons disponibles pour discuter, travailler, agir, avec tous ceux qui le voudront, sans aucune exclusive, avec tous ceux qui veulent voir vraiment prévaloir une alternative française, démocratique, aux défits de notre temps, une liberté de la communication qui est instaurée, qui se construira dans la vie, dans l'action, et je le crois, malgré vous, contre vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet du Gouvernement sur l'audiovisuel présente, à nos yeux, d'abord l'immense avantage d'en finir avec la notion de monopole d'Etat et avec le maintien d'une certaine tutelle du pouvoir (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) en assurant l'indépendance de l'information et des programmes audiovisuels. D'où la création de cette pierre angulaire de votre projet qu'est la Commission nationale de la communication et des libertés.

Son second avantage est de développer la création audiovisuelle en permettant d'établir, dans un climat de concurrence et d'émulation, un équilibre entre deux pôles tout aussi importants l'un que l'autre : le pôle public d'un côté, le pôle privé de l'autre.

Autre avantage : moderniser les télécommunications et créer les conditions d'une ouverture progressive à la concurrence de ce secteur, tout en préservant et développant un grand service public qui a fait la preuve de son efficacité et qu'il ne faut pas faire disparaître.

M. Michel Sapin. Vous êtes bien partis pour cela !

M. Jacques Baumel. Tels sont les principaux avantages de votre projet, auquel j'ajoute celui de tenter de faire sortir la France d'un vieux système étriqué et dépassé et de la faire entrer enfin dans le fantastique monde moderne des techniques du futur, en lui permettant de prendre part à l'explosion de cette communication à travers le monde et en lui donnant accès à ce nouveau marché industriel, technologique et culturel.

Certes, aucune loi n'est parfaite. Encore faut-il, pour en juger sainement, éviter les outrances, l'esprit de système et la mauvaise foi partisane. Le texte qui nous est soumis, après bien des péripéties et des avatars qu'on aurait pu éviter, apporte une nette amélioration par rapport à ceux qui l'ont précédé, tout particulièrement par rapport à la loi Fillioud de 1982.

Cette réforme de l'audiovisuel est très importante, à la fois politiquement, professionnellement et financièrement.

Pour la première fois, nous sommes en présence d'un projet global de communication audiovisuelle, associant la radio, la télévision, le câble, la vidéodiffusion et la technique industrielle sous-tendant tous ces projets.

Pour la première fois dans son histoire, ce pays engage une grande réforme de ses structures et fait reculer l'Etat et, derrière l'Etat, le pouvoir exorbitant de l'administration technocratique en face des corporatismes professionnels et syndicaux.

M. Louis Mexandeu. Quel salmigondis !

M. Jacques Baumel. En brisant le monopole du service public, il transfère l'essentiel des prérogatives de l'Etat à une véritable autorité indépendante : la Commission nationale de la communication et des libertés. Il privatise T.F. 1. Il supprime enfin les pouvoirs de contrôle de la D.G.T., autre féodalité qui, pour être plus discrète, n'en était pas moins toute-puissante pour contrôler la liberté des télécommunications. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeu. Rendez autant de services à la nation, et après vous pourrez la critiquer !

M. François Loncle. Baumel, ancien ministre de la propagande !

M. Louis Mexandeu. C'est scandaleux d'assimiler la D.G.T. aux féodaux !

M. Jacques Baumel. Bref, cette opération qui revient à mettre hors du jeu politique et partisan l'ensemble du secteur audiovisuel s'apparente à une abolition des privilèges administratifs au bénéfice de la société civile. C'est en effet, comme on l'a dit déjà hier, une nouvelle « nuit du 4 août ».

M. François Loncle. Oh ! la ! la !

M. Jacques Baumel. Comment s'étonner que, dans ces conditions, certains « privilégiés » et ci-devants se rebiffent pour protéger leur sinécure, leurs intérêts, leurs rentes de situation ? Comment ne pas voir que la privatisation de soixante-cinq entreprises nationalisées, représentant plus de 300 milliards de francs de capitaux, soit cent fois plus que ceux de T.F. 1 ne soulève ni la même fureur ni la même agitation, tant sont grandes les luttes d'influence autour de ces « étranges lucarnes » et le véritable hypnotisme que celles-ci exercent sur tous les responsables de la société ?

M. François Loncle. Vous en savez quelque chose !

M. Jean-Pierre Michel. Oui, vous en parlez en orfèvre !

M. Jacques Baumel. Votre réforme, monsieur le ministre, ainsi qu'on l'a déjà dit, favorise la transparence et la concurrence, pour un meilleur équilibre entre chaînes publiques et privées. Elle devrait privilégier l'effort de créativité et le meilleur rayonnement de la langue française, tout en sauvegardant les droits des créateurs, les intérêts de la presse écrite et l'avenir du cinéma, support important d'une présence culturelle française dans le monde. Le point fort de votre projet est de sauvegarder l'impartialité du nouvel audiovisuel par la création de la Commission nationale de la communication et des libertés. Mais je ne suis pas sûr qu'à l'usage la nouvelle Commission nationale comblera les vœux de ceux qui l'ont ainsi conçue...

Il est évident qu'elle fonctionnera mieux que la précédente Haute Autorité...

M. Louis Mexandeu. C'est à voir ! On va prendre les paris !

M. Jacques Baumel. ...dont l'indépendance réelle était mise à rude épreuve par les modalités mêmes de désignation de ses membres.

Par sa composition plus large, plus diversifiée, où les politiques seraient en principe minoritaires, la Commission nationale servira non plus à camoufler le pouvoir politique en place, mais à protéger l'audiovisuel des abus de ce même pouvoir...

M. Louis Mexandeu. C'est un monstre et elle restera un monstre !

M. Jacques Baumel. ...à condition que les désignations des membres non politiques ne soient pas entachées d'esprit partisan. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. Il a des craintes !

M. Jacques Baumel. C'est évidemment contre la privatisation de T.F. 1 que se sont déchainées les réactions les plus vives.

Il y a d'abord ceux qui sont opposés par principe à toute atteinte portée au service public considéré par eux comme le seul valable. Il y a aussi ceux qui ne comprennent pas le choix de T.F. 1. Il y a enfin ceux qui protestent avec plus ou moins de bonne foi contre les modalités de cession de cette chaîne.

Considérant que la libéralisation de l'audiovisuel est un des éléments essentiels d'un programme qui a été présenté aux Français il y a quelques mois, contester aujourd'hui les projets tendant à accomplir les engagements qui ont été annoncés, il y a quelques mois à plusieurs reprises, n'est pas conforme à une certaine conception de la démocratie.

En effet, pourquoi, se demandent certains bons apôtres, privatiser T.F. 1 alors qu'il suffirait de créer de nouvelles chaînes ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bonne question !

M. Jacques Baumel. On oublie tout simplement que, d'abord, on ne crée pas une nouvelle chaîne d'une façon simple et facile quand les ressources publicitaires ne sont pas extensibles à l'infini. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

MM. François Loncle et Bernard Scirrainer. Quel aveu !

MM. Michel Sapin et Jean-Jack Queyranne. Pour l'instant, vous démolissez !

M. Michel Sapin. C'est tout ce que vous êtes capables de faire.

M. Jacques Baumel. Vous avez bien tort de réagir sur ce point car, effectivement, on peut créer une nouvelle chaîne comme celle que vous avez créée par des méthodes contestables, c'est-à-dire la cinquième chaîne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. François Loncle. Quant à vous, vous n'avez rien créé, vous n'avez fait que de la propagande !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Casseurs !

M. Jacques Baumel. Mais vous n'avez pas le droit, à partir de cela, de critiquer ceux qui veulent créer d'autres chaînes dans d'autres conditions...

M. Michel Sapin. En démolissant !

M. Jacques Baumel. ...moins opaques et moins contestables ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Mauvaise propagande !

M. Jacques Baumel. Vouloir un équilibre entre le secteur public et le secteur privé, ainsi qu'on l'a dit hier, ce n'est pas établir une nouvelle chaîne disposant d'une audience restreinte et d'un support publicitaire limité, à côté de 90 p. 100 du marché laissé au secteur public. En effet, il est essentiel que, dans ce projet, la polarisation des discussions et les polémiques ne s'attachent pas seulement aux problèmes de la privatisation de T.F. 1. Il ne faut pas que l'arbre de T.F. 1 nous fasse oublier la forêt de l'audiovisuel. Et ce projet que vous présentez, monsieur le ministre, a l'avantage de permettre à la France, en lui faisant rattraper ses retards considérables, qui remontent à bien avant 1981, de s'ouvrir enfin aux conditions d'un nouveau marché considérable, qui est non pas seulement le nouveau marché des images et de l'industrie, mais qui est aussi le nouveau marché d'une renaissance du XXI^e siècle sur le plan culturel.

Comment peut-on imaginer que la France, avec ce qu'elle représente dans le monde, puisse se contenter d'être un élément mineur dans cette révolution considérable qui passe par-dessus les frontières, qui remet en question les valeurs les mieux établies et qui ouvre à des centaines de millions de téléspectateurs et d'auditeurs les possibilités à la fois de la distraction, de l'information et de la culture ? Je pense que c'est dans ce domaine qu'il faut avancer encore plus rapidement et fermement.

En effet, si je peux me permettre de faire quelques remarques sur ce projet qui ne pouvait tout aborder, je dirai qu'il est évident que nous devons donner plus d'importance à certaines questions qui devraient faire l'objet d'un débat ultérieur et d'une action positive de la part du Gouvernement.

Tout d'abord, il nous faut parler de l'action de la télévision à l'échelle de nos régions et de nos départements.

La télévision n'est pas seulement un phénomène parisien : c'est un phénomène national important. Or elle ne tient pas suffisamment compte des préoccupations, des soucis ni de la volonté d'audition et de participation des régions, des départements et des villes. C'est la raison pour laquelle, spontanément, s'est créé récemment un conseil national des collectivités territoriales pour l'audiovisuel, qui a rassemblé en quelques jours dix-huit présidents de conseils régionaux, quarante-cinq présidents de conseils généraux et les maires de nombreuses grandes villes...

M. François Loncle. C'est une officine du R.P.R. présidée par Baumel !

M. Jacques Baumel. Ce conseil a l'intention d'ouvrir un dialogue avec le Gouvernement pour que, la loi ayant été votée, soient étudiées les possibilités de participation des collectivités territoriales à cet immense effort de modernisation et d'extension de l'audiovisuel français.

Si l'on ne peut pas tout dire dans une loi, il faut admettre néanmoins que nous sommes « un peu courts », si je puis dire, en ce qui concerne les projets concernant F.R. 3, chaîne essentielle pour de nombreux Français. Il est dit qu'on n'y touchera pas avant 1987 ou 1988. Soit ! Mais il serait bon d'examiner dans quelle mesure F.R. 3 pourrait devenir une véritable chaîne décentralisée, ouverte aux intérêts et aux droits de ceux qui, dans les régions, ont leur mot à dire.

Par ailleurs, n'est-il pas possible de faire en sorte que la nouvelle chaîne privée succédant à T.F. 1 s'ouvre aux régions, à la façon d'un véritable *network* de style américain, en prévoyant à certaines heures des décrochages, comprenant reportages et autres émissions régionales ?

Vous avez bien fait, monsieur le ministre, d'annuler les contrats des concessions de la « 5 » et de la « 6 ».

M. Jacques Toubon. Ça, oui !

M. Jacques Baumel. Il était en effet impossible de laisser subsister des concessions qui avaient été accordées dans la précipitation et dans une confidentialité suspecte à la veille

des élections législatives, au détriment de créateurs français et au mépris des principes de transparence et de concurrence qui inspirent heureusement les dispositions de la nouvelle loi.

Que les téléspectateurs ne s'inquiètent pas ! Rien ne doit être changé pour eux avant six mois. Ce sont les bénéficiaires de ces concessions abusivement accordées qui devront se mettre en règle avec les nouvelles dispositions.

Il est normal et juste que la Commission nationale se saisisse de ces cas puisque font partie de ses attributions les conditions d'utilisation des fréquences accordées aux télévisions privées ainsi que la délivrance des autorisations.

Il serait très fâcheux et contraire à l'esprit de la loi de traiter inégalement la télévision en clair et la télévision cryptée. Canal Plus échapperait ainsi au dispositif anticoncentrationnaire. On croit en deviner les raisons : cette inégalité ne repose sur aucun fondement, le régime juridique de la presse n'étant pas différent selon que les journaux sont vendus dans des kiosques ou par abonnement.

Il faut assurer l'égalité de traitement entre les services de radio et les services de télévision, cryptée ou non. Il est plus réaliste d'établir un régime unique pour la radio et la télévision dans un souci de rationalisation.

Enfin, s'il est un point sur lequel il faudrait attirer l'attention du Gouvernement, c'est bien celui qui concerne la S.F.P. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous n'y touchez qu'à peine. En fait, non seulement vous la laissez dans le secteur public, contrairement au vœu de l'ensemble des professionnels, mais vous prétendez imposer au secteur privé une obligation prioritaire de lui passer commande. Cela est en contradiction avec l'esprit même de la privatisation. Puisqu'il faut rendre libres les initiatives des uns et des autres, il faudrait, de ce fait, également supprimer les quotas.

Heureuse innovation : l'adoption d'une réglementation rigoureuse pour la publicité. Celle-ci ne pourra en aucun cas interrompre les films diffusés sur les chaînes publiques et ne coupera pas plus d'une fois ceux qui seront présentés par les chaînes privées. Il ne faut pas que la réglementation de la publicité s'applique plus rigoureusement aux chaînes privées qu'au secteur public, autorisé éventuellement à pratiquer des prix de *dumping* ou à augmenter son temps d'antenne publicitaire au détriment de la qualité.

Mais je voudrais parler surtout d'autres aspects, et d'abord, ainsi que M. Barrot l'a parfaitement fait tout à l'heure, du rôle européen et international de l'audiovisuel français.

Ne restons pas frileusement à l'abri de nos frontières !

Le monde de demain, celui qui se dessine déjà à l'horizon, est un monde international, un monde transnational !

Avons-nous fait le nécessaire pour que la télévision française et l'audiovisuel français aient leur place dans cette grande bataille des images de demain ? Certes, des efforts ont été consentis et il est absurde de vouloir polémiquer d'une façon excessive sur les acquis. Mais ces acquis ne sont pas suffisants : nous devons nous orienter vers une politique beaucoup plus active et beaucoup plus dynamique. Regardez l'invasion progressive, même de nos chaînes publiques, par les programmes étrangers ! Regardez la concurrence accrue que vont apporter nos satellites qui déjà tournent au-dessus de nos têtes ! Regardez ce que va représenter pour notre francophonie, pour notre culture, pour notre présence dans le monde, la concurrence qui nous vient de tous côtés ! Un effort considérable doit être fourni et j'ai apprécié à cet égard la partie, concernant ce point, du discours que M. Léotard a prononcé hier.

Nous sommes à la veille d'une modification profonde des rapports entre les êtres et à travers les pays. Nous devons prendre part à cette nouvelle Renaissance du XXI^e siècle, qui sera non pas celle du livre ou des arts plastiques, mais celle des images et des sons.

M. Bernard Schreiner. Que c'est beau !

M. Charles Fiterman. Des mots !

Mme Muguette Jacquaint. Du vent !

M. Jacques Baumel. Il faut que la France ait sa part et il est souhaitable que cette part soit dégagée le plus vite possible car elle comporte également un aspect non négligeable, celui du développement de nos industries radio-électriques et de nos industries technologiques. Car, après tout, il est question également, dans cette bataille, de marchés importants, d'emplois et de possibilités françaises à travers le monde.

C'est cet aspect international et européen de la culture radiophonique et télévisée française qu'il nous faut développer. Cette loi n'est pas seulement un aboutissement, comme on l'a répété abondamment hier, mais elle doit être également un point de départ !

M. Michel Sapin. Un faux départ !

M. Jacques Baumel. Nous souhaitons vivement qu'une action vigoureuse puisse être entreprise après son adoption et que, grâce au dialogue, en accord avec les représentants de la nation, les créateurs, les réalisateurs, les artistes et les milieux économiques et financiers, une grande politique audiovisuelle de l'avenir soit enfin dégagée et présentée par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jack Lang.

M. Robert-André Vivien. Attendez, monsieur Lang, la deuxième caméra n'est pas encore en route ! (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. Cette réflexion est inadmissible !

M. le président. Monsieur Vivien, vous n'avez pas la parole !

M. Robert-André Vivien. M. Baumel, lui, n'a pas eu droit à la télévision !

M. Jean-Claude Casaleg. Ce que vous dites est indécent !

Un député du groupe R.P.R. Ça vous va bien de dire une chose pareille !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, seul M. Lang a la parole.

M. Robert-André Vivien. Moteur !

M. Claude Labbé. Jack Lang, première !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Lang, vous avez la parole.

M. Jack Lang. Je vous remercie, monsieur le président.

Mesdames, messieurs, « les ondes, ce n'est pas la propriété de l'État, c'est la propriété des citoyens ». Cette formule heureuse de l'actuel ministre de la culture et de la communication, je la fais mienne. Oui ! les ondes sont le bien commun des Français. Elles ne peuvent être la propriété ni d'un gouvernement, ni d'un parti, encore moins celle d'un particulier.

Par cette juste et belle expression le ministre a mis indirectement en exergue un principe fondamental qui s'est affirmé après le Moyen Âge : la liberté de circulation des hommes, des idées et des marchandises. Cette liberté de circulation fut en effet le moteur même de la construction du monde moderne depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Et l'instrument de cette formidable libération, celle qui a fait naître le monde capitaliste moderne, ce fut et c'est encore la notion d'espace public de communication, dont les propriétaires sont précisément l'ensemble des citoyens.

C'est contre l'appropriation par quelques féodaux de la terre ou de la mer que l'industrialisation contemporaine s'est bâtie. Finie l'époque où le passage des hommes et des biens d'un coin à l'autre du territoire se heurtait à l'entrave des privilèges féodaux ou des barrières douanières ! Finie l'époque, surtout, où deux compagnies internationales se partageaient les mers ! Aussi bien, nul ne songerait aujourd'hui à céder les routes, à vendre les fleuves, à s'emparer d'un morceau du territoire maritime, d'un fragment des espaces aériens ou d'un morceau des espaces extra-terrestres.

Pourquoi ce qui vaut pour les fleuves, les routes, les airs, les mers, ne vaudrait pas pour les ondes ? Pourquoi ce qui vaut pour les espaces extra-terrestres, territoire illimité, ne vaudrait pas pour les routes hertziennes, ressource ô combien rare ?

Mais inutile de poser la question puisque le ministre y a par avance répondu : les ondes sont la propriété des citoyens. Nul ne pourrait donc s'en faire attribuer une fraction sans aussitôt porter atteinte à la propriété de l'ensemble des citoyens.

M. Michel Péricard, rapporteur. Sauf Berlusconi, bien sûr !

M. Jack Lang. C'est à la lumière de cette idée simple que je voudrais présenter quelques observations sur deux thèmes qui animent ce projet de loi : la création, les libertés publiques.

La création, d'abord. Les citoyens propriétaires des ondes sont en droit d'attendre du système audiovisuel création et invention. Pour répondre à cette attente, le Gouvernement n'est pas avare de métaphores, militaires en particulier : « guerre » des images, « bataille » de l'audiovisuel. Je ne l'en blâmerai pas : ces formules, nous les employons tous. Mais il ne suffit pas, tels ces hommes cabris si drôlement décrits par le général De Gaulle, qui criaient à propos de l'Europe : « Europe, Europe, Europe ! », de clamer jour et nuit, en la majeur ou en ut mineur : « Images, images, images ! », pour remédier concrètement à la pénurie de bons programmes, mal universel qui affecte plus gravement les autres pays que la France elle-même.

Pas davantage, la naissance de nouvelles images ne surgira de la multiplication des canaux. Allez au Japon pour dissiper définitivement cette illusion. Comme l'observait si justement un grand journal : « 120 réseaux, un même programme ». Serait-ce là alors le nouvel idéal français : fabriquer des kilomètres et des kilomètres d'images sans saveur et sans couleur ?

Le modèle français, dont nous sommes tous, les uns et les autres, à la fois les artisans et les héritiers, est en vérité tout autre.

M. Jacques Toubon. C'est Flamingo Road ?

M. Jack Lang. Il est le fruit d'une volonté nationale et chaque gouvernement, monsieur Toubon, y a, depuis la Libération, apporté sa pierre.

M. Robert-André Vivien. M. Toubon vous parle de la cinquième chaîne !

M. Jacques Toubon. Oui ! C'est Flamingo Road, le modèle français ?

M. Guy Vadepied. Un peu de tolérance, monsieur Toubon !

M. Jack Lang. Je ne vous ai pas interrompu hier soir, monsieur Toubon. Ayez la courtoisie de m'écouter, vous me répondrez ensuite !

M. Jacques Toubon. Moi, je n'étais pas « interruptible » !

M. Robert-André Vivien. En effet, le propos de M. Toubon ne permettait pas qu'on l'interrompe !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Jack Lang. Voyez l'exemple de notre cinéma : à la différence du Japon, il n'a pas été abandonné au libéralisme sauvage ; au contraire, il a été - et, je le répète, sous chaque gouvernement - sans cesse épaulé par une politique volontaire et ambitieuse. Quand aujourd'hui les grands cinéastes japonais Kurosawa ou Oshima veulent tourner un nouveau film, ils trouvent porte close auprès des télévisions japonaises libres, c'est-à-dire libres de leur dire non : non à Kurosawa, non à Oshima ! Et où viennent-ils ? Ils s'adressent au Centre national du cinéma français, pour notre plaisir et en même temps pour notre économie de la culture.

M. François d'Aubert. Evidemment, c'est là qu'il y a des ronds !

M. Jack Lang. Les mesures volontaires n'ont pas manqué depuis cinq ans pour faire du cinéma français le premier cinéma en Europe. De même, pour la relance depuis quatre ans du dessin animé français - 120 heures créées l'an dernier - ou pour la fabrication d'images de synthèse par ordinateur. Et personne n'ignore que c'est une équipe française qui, l'an dernier, a conçu le logo des télévisions américaines pour les jeux Olympiques de Los Angeles. Ces mesures ne doivent rien au libéralisme sauvage. Elles sont l'œuvre et le résultat d'un travail étroit entre l'État et les entreprises.

Naturellement, on peut se jeter à la figure des chiffres contradictoires. Malheureusement, ceux que M. le ministre ou M. Longuet ont cités une fois de plus hier ne font pas apparaître une donnée essentielle, à savoir que l'augmentation des coûts de production est un phénomène international et qu'elle a été bien moins forte chez nous qu'aux États-Unis, où on a assisté depuis cinq ans à une inflation considérable en ce domaine. Alors, oui à l'ouverture au grand large ! Oui à la concurrence internationale, naturellement ! Mais sachons

que cette inflation des coûts qui pèse si lourdement sur la production d'images a été mieux contenue en France qu'ailleurs.

Bref, malgré ses imperfections - elles sont nombreuses et beaucoup reste à améliorer - je crois que le système français de production de films et d'images est l'un des meilleurs au monde. Rien d'étonnant dès lors que viennent vers Paris et vers la France des cinéastes, des réalisateurs du monde entier, et de plus en plus nombreux. Loïn que nous ayons, comme on nous y invite, à imiter les plus mauvais systèmes, ce sont les autres qui, généralement, se tournent vers nous et considèrent que la France propose un système audiovisuel d'avenir.

Pour répondre aux imperfections qui existent, que nous suggère-t-on ? La première solution ne manque pas d'originalité. Pour faire mieux, on nous propose d'abord de faire moins : suppression d'une partie des crédits du fonds de soutien à l'industrie des programmes, blocage des sommes affectées à la chaîne culturelle européenne...

M. Michel Périllard, rapporteur. Où ces mesures sont-elles proposées ?

M. Jack Lang. ... apparition d'un déficit de 700 millions de francs dans la gestion du service public - bref, une situation financière qui, à la fin de l'année, sera inquiétante.

M. Michel Périllard, rapporteur. C'est la vôtre !

M. Jack Lang. Non, pas la nôtre ! Ce n'est pas nous qui avons, en pleine précipitation, sans avoir évalué les équilibres financiers, décidé la suppression de la taxe sur les magnétoscopes et la baisse de la redevance.

M. Jacques Baumel. C'est vous qui avez dépensé sans financer !

M. Robert-André Vivien. Vous êtes fiers de la bataille de Poitiers ?

M. Gilles de Robien, rapporteur pour avis. Si vous êtes pour la taxe, dites-le !

M. le président. Je vous en prie ! Laissez parler M. Lang.

M. Jack Lang. La deuxième solution imaginée pour apporter des améliorations, car les uns et les autres - n'est-ce pas ? - souhaitent que cela marche mieux...

M. Michel Périllard, rapporteur. Maintenant que vous n'êtes plus là, il y a de l'espoir !

M. Jack Lang. ... cette deuxième solution est la privatisation de T.F. 1. Sur ce sujet, j'ai été très attentif hier à ce qui a été dit. Mais nous n'avons reçu de réponse à aucune des trois questions suivantes :

Citez-nous, messieurs les ministres, le nom d'un seul pays - non pas trois, non pas deux - qui ait pris le risque de privatiser une chaîne publique.

M. Robert-André Vivien. Aucun n'en possède trois !

M. Jack Lang. Citez-nous, messieurs les ministres, le nom d'une chaîne commerciale - non pas trois, non pas deux - à l'exception de la chaîne anglaise I.T.V. dont vous récuze le modèle, d'une seule chaîne dans le monde dont l'arc-en-ciel des programmes soit aussi divers et riche que celui de T.F. 1, si imparfait qu'il soit.

Citez-nous enfin un seul argument - non pas trois, non pas deux - qui nous rassure, qui puisse nous faire comprendre par quelle secrète et subtile logique la vente de T.F. 1 à un seul repreneur privé serait source de renouveau.

M. Louis Mexandreau. C'est la question fondamentale !

M. Jack Lang. Pardonnez-moi de vous le dire : à ce jour, je n'ai pas entrevu l'ombre de l'ombre d'un commencement de réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Hélas ! car j'aimerais que vous ayez raison, il est aisé d'administrer la preuve contraire. Un vrai libéral, si je prends les mots dans leur sens étymologique, devrait avoir pour souci d'organiser la vraie compétition des talents et des idées. Mais alors, pourquoi nous proposez-vous le système audio-visuel le plus anticoncurrentiel du monde occidental ?

Anticoncurrentiel, il l'est à un double titre. D'abord, contrairement à ce qui est sans cesse affirmé, vous assurez par votre réforme la domination des chaînes commerciales sur les chaînes publiques. Quatre chaînes commerciales,

T.F. 1, la 5, Canal Plus et la 6, auxquelles s'ajouteront peut-être les réseaux constitués par les chaînes locales, contre une chaîne publique et demie, nettons deux chaînes publiques. Ce sont donc les chaînes commerciales qui imposeront leur loi, leurs mœurs, leurs méthodes. Financées par la seule publicité, elles chercheront - c'est normal - le succès immédiat, et peu de place sera réservé aux aventures nouvelles, aux jeunes talents. Je reprends l'exemple que j'ai cité plusieurs fois : un homme comme Bernard Pivot n'aurait eu dans un tel système aucune chance de durer plus de deux mois.

M. Michel Périllard, rapporteur. C'est faux !

M. Daniel Collin. C'est spécieux !

M. François d'Aubart. Alors, pourquoi la 5 a-t-elle cherché à l'embaucher ?

M. Jack Lang. Il a fallu deux ans pour qu'il puisse franchir le cap des 4 p. 100.

M. Michel Périllard, rapporteur. Il serait sponsorisé par les éditeurs !

M. Jack Lang. En second lieu, votre système est non-concurrentiel parce que tout le pouvoir est donné, dans chaque chaîne commerciale, à un groupe privé unique tout-puissant. Vous dites et répétez sans cesse, monsieur le ministre, que « les pays qui gagnent la bataille de l'audiovisuel sont les pays libéraux ». D'abord ce n'est pas entièrement vrai : les pays d'Europe ont majoritairement des systèmes publics de production. Et puis, surtout, les pays authentiquement libéraux ont instauré des règles de véritable concurrence que vous refusez d'appliquer à la France. Puisque vous tenez tellement à choisir les autres pays pour modèles, au moins retenez ce que certains ont de bon, je veux dire leurs dispositions favorables à la concurrence. Vous pourriez, par exemple, vous inspirer du système américain, lequel comporte, d'une part, une vraie législation limitant les concentrations multimédias et, d'autre part, - c'est un point qui a été très peu abordé - une législation séparant le pouvoir de diffusion du pouvoir de production, qui oblige les chaînes commerciales américaines à faire appel en totalité à des sociétés de production extérieures et à préserver ainsi un véritable tissu de producteurs indépendants.

M. François d'Aubart. Il n'y a jamais eu autant de films coproduits par Antenne 2 que de votre temps !

M. Jack Lang. Sans doute ! Mais je vous parle d'un système commercial privé.

Imagine-t-on que la totalité de la production de livres - je crois savoir que l'actuel gouvernement entend maintenir la loi sur le livre - soit entre les mains de deux ou trois supermarchés qui imposeraient leur loi à l'édition ? Le système que vous proposez, j'en suis malheureusement convaincu, asséchera la production privée, puisqu'il donne à deux ou trois bastilles le droit complet, non seulement de diffuser, mais de produire.

M. Jacques Toubon. Est-ce que la S.F.P. a favorisé la production privée ?

M. Jack Lang. Oui ! J'en dirai deux mots tout à l'heure.

M. Jacques Toubon. C'est merveilleux !

M. Claude Labbé. Enfin une information !

M. Daniel Collin. Ce sont les dernières nouvelles de demain !

M. Robert-André Vivien. C'est M. Edeline qui sera content de l'apprendre, monsieur Lang ! En réalité, la S.F.P. a tué la production privée !

M. le président. Monsieur Vivien, vous n'avez pas la parole, à moins que M. Lang ne vous la cède un instant.

M. Jack Lang. Bien volontiers !

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert-André Vivien. Monsieur Lang, il y a des sujets sur lesquels vous êtes très brillant. Je n'en doute absolument pas puisque vous êtes un génie, paraît-il.

M. Jack Lang. Merci ! (*Saurires.*)

M. Robert-André Vivien. J'ai dit « paraît-il », car il y a des légendes ! (*Sourires.*)

S'il vous reste quelques heures que vous ne passerez pas à parcourir le Loir-et-Cher à pied pendant vos vacances, reprenez les conclusions de tous les rapporteurs de ces dernières années et vous verrez quel préjudice considérable, comme l'a rappelé la nuit dernière M. Toubon, la S.F.P. a causé à la production française du fait des lourdeurs structurelles héritées de la délégation à la production et quelles contraintes elle a fait peser sur les sociétés de programme. A ce moment-là, vous pourrez nous expliquer que la S.F.P. a favorisé le développement de la production privée ! En réalité, elle a tué la production privée en France. Demandez à Technisonor !

M. Jacques Toubon. Ou aux Editions mondiales !

M. Robert-André Vivien. Allez voir aussi les Editions mondiales, comme le suggère M. Toubon.

C'est un trou dans votre propos, monsieur Lang. Il y en a plusieurs, mais celui-là est tellement évident que je me sens en droit, au nom de l'opposition, de vous demander de tourner la page rapidement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur Lang.

M. Pierre Joxe. Monsieur Lang, me permettez-vous également de vous interrompre ?

M. Jack Lang. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Joxe. Je rappellerai simplement à monsieur Vivien qu'il y a une douzaine d'années je siégeais avec lui à la commission des finances. Aujourd'hui, il dit du mal de la S.F.P. Il y a douze ans, il voulait démolir l'O.R.T.F. et il expliquait que, hors la S.F.P., point de salut. Un peu de mémoire, monsieur Vivien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. C'est une contrevérité ! M. Joxe ajoute à tous ses défauts le mensonge ! C'est très vilain et son papa ne sera pas content !

M. le président. Monsieur Vivien, vous ne pouvez interrompre l'interrupteur ! (*Sourires.*) Seul monsieur Lang a la parole.

M. Jack Lang. Dans un instant, si monsieur Vivien veut bien se calmer, je lui répondrai sur la S.F.P. Mais, pour clore cette partie de mon exposé, je me permets de suggérer au Gouvernement et à l'Assemblée d'introduire dans le texte une disposition impérative, à l'exemple du système américain, qui obligerait les chaînes privées à faire appel à 100 p. 100 à des producteurs extérieurs.

L'autre système vraiment concurrentiel et authentiquement libéral, c'est le modèle anglais, avec I.T.V., la meilleure chaîne privée du monde. C'est un système productif et créatif. Les concessions sont accordées non pas à un repreneur mais à dix-huit sociétés indépendantes. Transposé à la française, il permettrait, à l'intérieur du réseau ou de chaque réseau, de créer une véritable compétition d'idées et d'encourager la production privée.

M. Jacques Toubon. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Jack Lang. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

M. Jacques Toubon. Quand vous aviez la signature, au lieu de signer Berlusconi, vous auriez pu signer I.T.V. !

M. Jack Lang. Nous avons fait beaucoup, monsieur Toubon. Assez pour nous permettre de souhaiter que cela s'améliore encore. Nous proposons qu'à l'exemple de la cotisation versée par I.T.V. à Channel 4, la chaîne culturelle anglaise, les sociétés françaises concessionnaires soient incitées à contribuer chaque année au financement de la chaîne culturelle et européenne, dont nous souhaitons qu'elle reste distincte de F.R. 3. Voilà, je crois, une solution positive et constructive. Pourquoi refuser de l'appliquer en France ?

J'aborderai, en second lieu, le thème des libertés publiques, qui a été évoqué si longuement hier soir par M. Toubon, que je n'ai pas interrompu, et par M. Queyranne.

Une majorité parlementaire a tous les droits de faire sa politique : privatiser ceci, privatiser cela, autoriser les licenciements. Ces mesures, nous les combattons, mais la Constitution reconnaît à chaque majorité le droit d'appliquer son programme.

Néanmoins, il y a des règles de base, des règles fondamentales qui régissent notre vie en commun et fondent notre système démocratique, et je crains que le projet que vous nous proposez, monsieur le ministre, ne vise à les remettre en cause pour partie.

On a disserté longuement hier soir, et je m'en réjouis, de la conformité à la Constitution de telle ou telle mesure. Je ne reprendrai pas l'argumentation claire et concrète de Jean-Jack Queyranne, en particulier sur la révocation des mandats des membres de la Haute autorité. Je dirai simplement, sur ce point précis, qu'on n'imagine guère - pour reprendre l'exemple du pays libéral par excellence - qu'à chaque changement de président américain l'on modifie par une loi nouvelle la composition de l'instance compétente du F.C.C. Quant à la vente de T.F. 1, les Français ne s'y trompent pas. Ils la ressentent comme un acte contre nature qui heurte leur sensibilité.

Deux sur trois y sont hostiles. Ils ne comprennent pas que leur première chaîne nationale, leur bien commun, puisse demain devenir le bien d'un seul.

M. Daniel Collin. Il faudrait peut-être leur expliquer !

M. Jack Lang. Ils savent que les présidents fondateurs de la V^{ème} république : le général de Gaulle et le président Pompidou, qui avaient le sens de l'Etat...

M. Daniel Collin. Vous ne les citez que quand cela vous arrange !

M. Jack Lang. ...n'auraient jamais consenti pareil abandon du patrimoine national.

M. Michel Péricard, rapporteur. Vous n'en savez rien ! Vous n'avez aucun titre à le dire !

M. Jack Lang. Les ondes sont la propriété des citoyens et T.F. 1 ne peut devenir la propriété d'un seul ! Serions-nous par principe - c'est un débat technique sur lequel je solliciterai un instant votre attention - serions-nous, tels qu'on nous représente, hostiles à la gestion privée du service public ? Assurément non. Pour le démontrer, je reprendrai mon premier exemple, même si M. Toubon le réprovoque. Les routes terrestres font partie de l'espace public - personne ne le conteste - mais les véhicules qui y circulent sont privés. Laissez dans le secteur public les routes de la télévision, mais que les véhicules, c'est-à-dire les programmes audiovisuels, soient fabriqués par des entreprises privées que je souhaite de plus en plus nombreuses : rien de plus normal.

Même si un jour nous étions appelés à réformer à nouveau le système audiovisuel français (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. Pierre Maxeaud. Pas de mauvaise anticipation !

M. Jack Lang. Vous risquez d'être étonnés, je dirais même tristement surpris.

Si cela était, nous devrions rechercher des règles du jeu qui encouragent les chaînes publiques à faire davantage appel à la production privée.

Gestion privée, oui ! mais dans le cadre du service public de la télévision, service public par nature, que vous le vouliez ou non ! Dans notre conception, il s'agit même d'un service public insusceptible d'aliénation pour au moins trois motifs dont les effets se conjuguent. Je les évoquerai rapidement sans faire du Long-Weil et Braibant ou du Queyranne qui est beaucoup plus doué que moi pour cela. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Jean-Jack Queyranne. Merci !

M. Jack Lang. Il y a d'abord le caractère d'espace public. A cet égard, monsieur Toubon, nous reprendrons peut-être le débat que vous avez ouvert hier soir. Ne jouons pas les Tristotin du droit sur l'opposition entre *res communis* et *res nullius*. Vous vous souvenez sans doute de ce grand débat au XVII^e siècle, lorsque l'on a recouru à la conception de la *res nullius* pour justifier le droit de conquête, le droit du premier occupant. Or je n'ose imaginer, bien que l'actuel Président de la République ait une fois mis à la mode ce genre de course, que ce soit le premier arrivé qui plante son drapeau et gagne la course.

M. Jacques Toubon. Le droit international des fréquences, monsieur Lang, c'est cela !

M. Jack Lang. Le deuxième motif qui répond à un concept que j'emprunte à la jurisprudence est l'influence considérable de ce service public et le troisième motif est la rareté des routes hertziennes.

La belle phrase de Jean Vilar - « Le T.N.P. est donc, au premier chef, un service public tou' comme le gaz, l'eau, l'électricité » - peut s'appliquer avec un égal bonheur à la télévision. On ne saurait donc envisager de gestion privée - et nous y sommes favorables - qu'à trois conditions : premièrement, la concession de service public est indispensable et M. Queyranne a expliqué pourquoi hier soir ; deuxièmement, il faut que la loi, ce qui n'est pas le cas, définisse minutieusement les règles de gestion de ce service ; troisièmement, seul un système de concession à têtes multiples pourrait permettre de garantir le pluralisme et la concurrence.

M. Jacques Toubon. Vous voulez l'argent du privé et le pouvoir de l'Etat !

M. Jean Le Garrec. C'est mieux que le contraire !

M. Jack Lang. Monsieur le ministre, la sagesse voudrait que vous renonciez à votre projet et, au lieu de vous inquiéter par avance de sa non-conformité éventuelle à la Constitution, réjouissez-vous au contraire avec nous des contraintes du système républicain. Soyez aussi allègre que l'auteur de l'édit de 1717 lorsqu'il constatait que les lois fondamentales du royaume mettent les rois dans l'heureuse impossibilité d'aliéner le domaine de la couronne. Réjouissez-vous donc de l'heureuse impossibilité dans laquelle vous placent les lois de la République d'aliéner notre télévision nationale.

Les ondes ne sont pas la propriété de l'Etat, mais celle des citoyens. C'est en vertu de ce principe énoncé si justement par M. le ministre de la culture et de la communication que, avant même qu'il ne le formule, François Mitterrand créa, en 1980, une radio libre.

M. Robert-André Vivien. Illégale !

M. Jack Lang. C'est parce que le gouvernement de l'époque se considérait comme le propriétaire des ondes...

M. Robert-André Vivien. Il y avait une loi !

M. Jack Lang. ...qu'il fit inculper le chef du premier parti de France.

M. Robert-André Vivien. Parce qu'il avait violé la loi !

M. Jack Lang. C'est en vertu de ce même principe selon lequel les ondes appartiennent à tous, que, devenu président de la République, il créa - l'Histoire le retiendra - les radios libres, une autorité indépendante et ouvrit de nouveaux espaces de liberté : Canal-plus, deux chaînes privées dont une chaîne musicale pour les jeunes et une chaîne européenne.

On aurait pu espérer que, au lieu de chambouler, de déstabiliser et, j'en suis malheureusement convaincu, d'ouvrir une crise dans la production audiovisuelle, le nouveau gouvernement cherche à apporter un plus, à ajouter sa pierre à l'édifice, à moderniser encore un peu plus. Pourquoi vouloir coûte que coûte casser ce qui a été entrepris par vos prédécesseurs ?

A ce propos, je répondrai encore à monsieur Toubon qui, dans son exposé d'hier soir, a évoqué les libertés publiques. Or les libertés publiques, ce ne sont pas seulement les libertés de deux ou trois entreprises privées qui se verraient demain - et au nom de quoi ? - attribuer la toute-puissance sur deux ou trois réseaux. Les libertés publiques sont nos libertés à tous, celles de chaque citoyen, celles des créateurs, celles des journalistes. Que contient donc, votre texte pour garantir l'exercice effectif de l'ensemble de ces libertés publiques ?

Tout au long du débat sur ce sujet, hier encore, on a présenté notre controverse ici, comme s'il s'agissait d'une discussion plus ou moins académique entre ceux que l'on appelle les modernes...

M. Jacques Toubon. Nous !

M. Jack Lang. ... et ceux qui seraient désignés comme les ringards.

M. Jacques Toubon. Vous !

M. Jack Lang. Je ne voudrais pas que l'on réduise ce débat à une sorte de film de série B...

M. Daniel Collin. Vous êtes expert !

M. Jack Lang. ... dans lequel les modernes seraient évidemment ceux qui, avant 1981, maîtres tout puissants du monopole gouvernemental de la télévision sont prêts aujourd'hui à tout céder, alors que les ringards seraient ceux qui, en cinq ans de gouvernement et contrairement à leurs prédécesseurs, ont accordé un vrai droit de cité aux entreprises privées dans la vie culturelle du pays. Il suffit de rappeler les jumelages école-entreprise, la reconnaissance des industries de la culture, l'encouragement fiscal aux investissements cinématographiques - que vous avez refusé malheureusement voici quelques mois -, l'introduction de nouvelles technologies dans l'action culturelle : vidéodisques, nouvelles images, fibres optiques (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Daniel Collin. Ce n'est tout de même pas vous qui avez inventé tout cela !

M. Willy Diméglio. Ils s'approprient même la technologie !

M. Jack Lang. Croyez-moi, un vrai coup de jeune a été donné à la gestion des ministères culturels pendant cinq ans.

M. Pierre Mazeaud. Un peu de sérieux !

M. Jack Lang. Je souhaite que vous accomplissiez la même œuvre de modernité au cours des mois qui viennent. (*Nouvelles protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Daniel Collin. Vous n'avez fait que suivre le progrès !

M. François Loncle. Voici le suppléant, la voix de son maître !

M. Robert-André Vivien. Est-ce vous qui avez créé Antenne 2 et F.R. 3 ou nous ? Et la couleur ?

M. Daniel Collin. Monsieur Loncle, restez petit et taisez-vous !

M. le président. Monsieur Colin, vous vous êtes longuement exprimé, laissez terminer M. Lang.

M. Daniel Collin. Je demandais à M. Loncle de rentrer en lui-même !

M. le président. Je vous en prie ! La parole est à M. Lang !

M. Michel Péricard, rapporteur. Laissez ce minus, monsieur Colin !

M. Willy Diméglio. Et la taxe sur les magnétoscopes ?

M. Jack Lang. Parlez-en, vous avez raté le rendez-vous du magnétoscope ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Baumel. Et Poitiers ?

M. Michel Péricard, rapporteur. Le magnétoscope n'existait pas. Il n'était qu'au stade expérimental !

M. Jack Lang. Quand vous étiez au gouvernement, vous avez été incapables de doter la France d'une industrie nationale du magnétoscope ; vous avez été incapables de doter la France d'une industrie du vidéodisque ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Combien de rendez-vous technologiques avez-vous ratés qui ont mis la France en retard ? Alors, un peu de pudeur ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Robert-André Vivien. Vous ne connaissez pas les dossiers techniques. Renseignez-vous auprès des ministres, monsieur Lang.

M. Willy Diméglio. Ils prennent tout à leur compte : la fibre optique, le magnétoscope, le Concorde... !

M. le président. Je vous demande de laisser terminer M. Lang. Vos interruptions le relancent.

M. Jack Lang. Merci, monsieur le président.

Je termine en disant que c'est précisément parce que j'ai appartenu à un gouvernement qui a pleinement réhabilité la logique d'entreprise, qui a pleinement réhabilité les investissements scientifiques et culturels...

M. Jean Valleix. C'est incroyable ! On croirait que rien n'existait avant vous !

M. Jack Lang. Comme la vérité vous offense et vous blesse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Péricard, rapporteur. Non, elle nous fait rire !

M. Daniel Collin. On n'est pas à la Comédie Française !

M. Jack Lang. C'est précisément parce que j'ai appartenu à un gouvernement qui a mis la France dans le train de la modernité...

M. Jean-Louis Goasduff. Qui l'a mise dans une situation impossible !

M. Jack Lang ... que je me permets de vous redire - c'est une question plus fondamentale encore - que la création d'un Etat républicain, alors qu'aujourd'hui il est à la mode de mettre l'Etat au placard, ...

M. Jacques Baumel. Vous, c'est les journalistes que vous avez mis au placard !

M. Jack Lang. ... fut en son temps une victoire de la modernité, la victoire de l'intérêt général sur les intérêts féodaux. Nous ne voulons pas retourner sous d'autres formes à l'époque de la vénalité des charges. Nous ne voulons pas revenir à l'époque où l'on s'achetait un régiment.

M. Jacques Baumel. Et Berlusconi ?

M. Michel Péricard, rapporteur. Les vôtres sont des régiments de mercenaires !

M. Jack Lang. Je ne vois pas ce que notre pays aurait à gagner en perdant ce formidable acquis d'un service républicain.

M. Robert-André Vivian. Si Malraux entend cela du haut du ciel...

M. Jack Lang. Modernisez, oui, mais faites-le aussi vite et aussi bien que nous l'avons fait. Multipliez les appels aux entreprises privées, oui, mais préservez jalousement ce bien commun de tous les Français : le service public républicain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 299, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la liberté de communication (rapport n° 339 de M. Michel Péricard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre des travaux ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mardi 5 août 1986

SCRUTIN (N° 354)

sur la question préalable opposée par M. Georges Hage et les membres du groupe communiste au projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de la communication

Nombre de votants	565
Nombre des suffrages exprimés	565
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	247
Contre	318

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (207) :

Pour : 207.

Groupe R.P.R. (154) :

Pour : 1. - M. Bernard Savy.

Contre : 152.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (129) :

Contre : 128.

Excusé : 1. - M. Albert Brochard.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchède (Rémy) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe) Beaufrils (Jean) Bêche (Guy) Bellon (André) Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel)	Besson (Louis) Billardon (André) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borel (André) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Carlelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elie) Cathala (Laurent)	Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevènement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collob (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard)
--	--	--

Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessen (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyère (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Dumeux (Jean-Paul) Durrupt (Job) Emmanueli (Henri) Évin (Claude) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourré (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Frêche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goeuriot (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Henu (Charles) Hervé (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Joxe (Pierre) Kuczeida (Jean-Pierre) Labarère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean)	Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean) Lavissergues (Christian) Lavédine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogué (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Oehler (Jean) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François)
--	--

Pen (Alben) Pénicaut (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pinçon (André) Pistre (Charles) Popere (Jean) Porelli (Vincent) Portheault (Jean-Claude) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Quilès (Paul) Quilliot (Roger) Ravassard (Noël) Reyssier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Mme Roudy (Yvette) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Savy (Bernard) Schreiner (Bernard) Schwartzberg (Roger-Gérard) Mme Sicard (Odile) Siffre (Jacques) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stievenard (Gisèle) Stirn (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Joséphe) Sueur (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine) Vadepiéd (Guy) Vauzelle (Michel) Vergès (Paul) Vivien (Alain) Wachoux (Marcel) Welzer (Gérard) Worms (Jean-Pierre)

Ont voté contre

MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René)	Ansqeur (Vincent) Arreckx (Maurice) Arrighi (Pascal) Auberger (Philippe)	Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre)
---	---	---

Bachelot (François)	Chantelat (Pierre)	Farran (Jacques)	Klifa (Joseph)	Millon (Charles)	Reymann (Marc)
Baeckeroot (Christian)	Charbonnel (Jean)	Féron (Jacques)	Koehl (Emile)	Miossec (Charles)	Richard (Lucien)
Barate (Claude)	Charé (Jean-Paul)	Ferrari (Gratien)	Kuster (Gérard)	Mme Missoffe (Hélène)	Rigaud (Jean)
Barbier (Gilbert)	Charles (Serge)	Fèvre (Charles)	Labbé (Claude)	Montesquiou (Aymeri de)	Roatta (Jean)
Barnier (Michel)	Charretier (Maurice)	Fillon (François)	Lacarin (François)	Mme Moreau (Louise)	Robien (Gilles de)
Barre (Raymond)	Charroppin (Jean)	Foyer (Jean)	Lachenaud (Jean-Philippe)	Mouton (Jean)	Rocca Serra (Jean-Paul de)
Barrot (Jacques)	Chartron (Jacques)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Laffleur (Jacques)	Moyne-Bressand (Alain)	Rolland (Hector)
Baumel (Jacques)	Chasseguet (Gérard)	Freulet (Gérard)	Lamant (Jean-Claude)	Narquin (Jean)	Rossi (André)
Bayard (Henri)	Chastagnol (Alain)	Fréville (Yves)	Lamassoure (Alain)	Nenou-Pwataho (Maurice)	Rostolan (Michel de)
Bayrou (François)	Chauvierre (Bruno)	Fritch (Edouard)	Lauga (Louis)	Nungesser (Roland)	Roussel (Jean)
Beaujean (Henri)	Chollet (Paul)	Fuchs (Jean-Paul)	Lecanuet (Jean)	Ornano (Michel d')	Roux (Jean-Pierre)
Beaumont (René)	Chometon (Georges)	Galley (Robert)	Legendre (Jacques)	Pacou (Charles)	Royer (Jean)
Bécam (Marc)	Claisse (Pierre)	Gantier (Gilbert)	Legras (Philippe)	Paecht (Arthur)	Rufenacht (Antoine)
Bechter (Jean-Pierre)	Clément (Pascal)	Gastines (Henri de)	Le Jaouen (Guy)	Mme de Panafieu (Françoise)	Saint-Ellier (Francis)
Bégault (Jean)	Cointat (Michel)	Gaudin (Jean-Claude)	Léonard (Gérard)	Mme Papon (Christiane)	Salles (Jean-Jack)
Béguet (René)	Colin (Daniel)	Gaule (Jean de)	Léontieff (Alexandre)	Mme Papon (Monique)	Schenardi (Jean-Pierre)
Benoît (René)	Colombier (Georges)	Geng (Francis)	Le Pen (Jean-Marie)	Parent (Régis)	Seitinger (Jean)
Benouville (Pierre de)	Corrèze (Roger)	Gengenwin (Germain)	Lepercq (Arnaud)	Pascallon (Pierre)	Sergent (Pierre)
Bernard (Michel)	Couanau (René)	Ghysel (Michel)	Ligot (Maurice)	Pelchat (Michel)	Sirgue (Pierre)
Bernardet (Daniel)	Couepel (Sébastien)	Giscard d'Estaing (Valéry)	Limouzy (Jacques)	Perben (Dominique)	Soisson (Jean-Pierre)
Bernard-Reymond (Pierre)	Cousin (Bertrand)	Goasduff (Jean-Louis)	Lipkowski (Jean de)	Perbet (Régis)	Sourdille (Jacques)
Besson (Jean)	Couve (Jean-Michel)	Godefroy (Pierre)	Lory (Raymond)	Perdomo (Ronald)	Spierer (Robert)
Bichet (Jacques)	Couveinhes (René)	Godfrain (Jacques)	Louet (Henri)	Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Stasi (Bernard)
Bigard (Marcel)	Cozan (Jean-Yves)	Gollnisch (Bruno)	Mamy (Albert)	Péricard (Michel)	Stirbois (Jean-Pierre)
Birraux (Claude)	Cuq (Henri)	Gonelle (Michel)	Mancel (Jean-François)	Peyrat (Jacques)	Taugourdeau (Martial)
Blanc (Jacques)	Daillet (Jean-Marie)	Gorse (Georges)	Maran (Jean)	Peyrefitte (Alain)	Tenailleon (Paul-Louis)
Blauter (Pierre)	Dalbos (Jean-Claude)	Gougy (Jean)	Marcellin (Raymond)	Peyron (Albert)	Terrot (Michel)
Blot (Yvan)	Debré (Bernard)	Goulet (Daniel)	Marcus (Claude-Gérard)	Mme Piat (Yann)	Thien Ah Koon (André)
Blum (Roland)	Debré (Michel)	Griotteray (Alain)	Marlière (Olivier)	Mathieu (Gilbert)	Tiberi (Jean)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)	Dehaine (Arthur)	Grussemeyer (François)	Martinez (Jean-Claude)	Mauger (Pierre)	Toga (Maurice)
Bollengier-Stragier (Georges)	Delalande (Jean-Pierre)	Guéna (Yves)	Marty (Élie)	Maujoutan du Gasset (Joseph-Henri)	Toubon (Jacques)
Bompard (Jacques)	Delatre (Georges)	Guichard (Olivier)	Masson (Jean-Louis)	Mayoud (Alain)	Tranchant (Georges)
Bonhomme (Jean)	Delattre (Francis)	Haby (René)	Mathieu (Gilbert)	Mazeaud (Pierre)	Trémège (Gérard)
Borotra (Franck)	Delevoye (Jean-Paul)	Hannoun (Michel)	Mauger (Pierre)	Médecin (Jacques)	Uberschlag (Jean)
Bourg-Broc (Bruno)	Delmar (Pierre)	Mme d'Harcourt (Florence)	Maujoutan du Gasset (Joseph-Henri)	Mégret (Bruno)	Valleix (Jean)
Bousquet (Jean)	Demange (Jean-Marie)	Hardy (Francis)	Mayoud (Alain)	Mesmin (Georges)	Vasseur (Philippe)
Mme Boutin (Christine)	Demuyneck (Christian)	Hart (Joël)	Mazeaud (Pierre)	Messmer (Pierre)	Virapoullé (Jean-Paul)
Bouvard (Loïc)	Deniau (Jean-François)	Herlory (Guy)	Médecin (Jacques)	Mestre (Philippe)	Vivien (Robert-André)
Bouvet (Henri)	Deniau (Xavier)	Hersant (Jacques)	Mégret (Bruno)	Micieux (Pierre)	Vuibert (Michel)
Boyoo (Jacques)	Deprez (Charles)	Hersant (Robert)	Mégre (Bruno)	Michel (Jean-François)	Vuillaume (Roland)
Branger (Jean-Guy)	Deprez (Léonée)	Holeindre (Roger)	Mégre (Bruno)	Reveu (Jean-Pierre)	Wagner (Georges-Paul)
Brial (Benjamin)	Dermaux (Stéphane)	Houssin (Pierre-Rémy)	Mégre (Bruno)	Revet (Charles)	Wagner (Robert)
Briane (Jean)	Desanlis (Jean)	Mme Hubert (Elisabeth)	Mégre (Bruno)		Weisenhorn (Pierre)
Briant (Yvon)	Descaves (Pierre)	Hunault (Xavier)	Mégre (Bruno)		Wiltzer (Pierre-André)
Brocard (Jean)	Devedjian (Patrick)	Hyst (Jean-Jacques)	Mégre (Bruno)		
Bruné (Paulin)	Dhimin (Claude)	Jacob (Lucien)	Mégre (Bruno)		
Bussereau (Dominique)	Diméglio (Willy)	Jacquat (Denis)	Mégre (Bruno)		
Cabal (Christian)	Domenech (Gabriel)	Jacquemin (Michel)	Mégre (Bruno)		
Cabal (Christian)	Dominati (Jacques)	Jacquot (Alain)	Mégre (Bruno)		
Caro (Jean-Marie)	Douset (Maurice)	Jalkh (Jean-François)	Mégre (Bruno)		
Carré (Antoine)	Druet (Guy)	Jarrot (André)	Mégre (Bruno)		
Cassabel (Jean-Pierre)	Dubernard (Jean-Michel)	Jean-Baptiste (Henry)	Mégre (Bruno)		
Cavaillé (Jean-Charles)	Dugoin (Xavier)	Jeandon (Maurice)	Mégre (Bruno)		
Cazalet (Robert)	Durand (Adrien)	Jegou (Jean-Jacques)	Mégre (Bruno)		
César (Gérard)	Durieux (Bruno)	Julia (Didier)	Mégre (Bruno)		
Ceyrac (Pierre)	Durr (André)	Kasperit (Gabriel)	Mégre (Bruno)		
Chaboche (Dominique)	Ehrmann (Charles)	Kergueris (Aimé)	Mégre (Bruno)		
Chambrun (Charles de)	Falala (Jean)	Kiffer (Jean)	Mégre (Bruno)		
Chammougon (Edouard)	Fanton (André)		Mégre (Bruno)		

N'a pas pris part au vote

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Excusé ou absent par congé

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement)

M. Albert Brochard.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Bernard Savy, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».